

Sommaire

Crédit photos:

p. 2, 40 :

Crèche Tournicoton

p. 5 :

Emilie Reydon

p. 2, 7-10 :

Roland Mousquès

p. 16-17 :

Véronique Nunge

p. 12-15 :

Eric Tamisier

p. 18-20 :

AMAC

p. 21-23 :

Alain Pantel

Sommaire

p.3- Edito

Mesure et démesure des terres déplacées

p.4- Brise municipale

Mot du maire

p.6- Dans l'œil du cyclone

La cure de Fraissinet, suite...

p.12- Bise-Art, Blizart

Un pont à construire

p.16- L'air de rien

Le bistrot de l'Espinassas, de la belle ouvrage

p.18- Tourbillon

Eclatant succès

p.21- Aura Rossa

Gibadissa chez Guston

p.24- Ah lisez

Les Hautes-Cévennes, ce pays qui fut détruit

p.25- Tempête de délibérations

p.38- En coup de vent



Directeur de publication :
Étienne Passebois

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon, Maurice
Jeannet, Annah Lantieri, Magali
Martinez, Daniel Mathieu, Marie-
Claude et Christian Mestre, Roland
Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier,
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,
Etienne Passebois, Michel Riou, Odile
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuite-
ment aux administrés de Saint Andéol
de Clerguemort et de St Frézal de
Ventalon ainsi qu'aux résidents perma-
nents de Saint Maurice de Ventalon,
du Pont de Montvert et de Fraissinet
de Lozère à leur domicile sur les trois
communes. Pour un envoi à une autre
adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6 euros/ n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 20 euros / an

Abonnement de soutien :
25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
"mairie de St Frézal de Ventalon",
et adressés à mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Mesure et démesure des terres déplacées

En Cévennes, les générations successives terrassent la montagne, cette partie adverse qu'il faut apprivoiser à coups de pelle de pioche, de déblai/remblai et de murs de soutènement. Avec mesure ou démesure.

Le travailleur manuel est seul face à la montagne. Il a la mesure de ses moyens : de simples outils, et la pauvreté de sa force musculaire pour les actionner. Son dos lui fait mal et ses biceps sont noués de crampes douloureuses. Chaque pause entre chaque coup de pioche douloureux lui donne le temps de réfléchir à son cerveau et le temps de voir à ses yeux.

Certes, le travail avance lentement, mais il évolue, se peaufine et épargne parfois les choses qui en valent la peine. Le travail se façonne de lui-même pour s'éloigner du projet initial et pour ne faire que ce qui est juste nécessaire en étant le moins intrusif possible vis-à-vis de la montagne.

Le travailleur manuel souligne, accompagne la Nature qui lui est donnée tout en façonnant ce dont il a réellement besoin. Comme un chat qui s'étire doucement, il évite la rupture. Il prend soin de son environnement et il prend soin de lui d'une certaine façon, malgré les douleurs récurrentes qu'il s'inflige.

Devant le labeur du travail manuel, je rêve depuis longtemps d'un engin motorisé hydraulique aux dents d'acier. Je compte néanmoins le moment venu, continuer de donner à mon cerveau le temps de réfléchir, ainsi qu'à mes yeux le temps de voir. Pour que la machine ne me commande pas, mais que je continue de commander la machine. J'espère ainsi me garder de la démesure qui me ferait transformer en double-voie toutes les routes de St-Andéol de Clerguemort.

■
Eric Tamisier
Camille Lecat



Mot du maire

Vous m'avez élue en 2008 avec une équipe dynamique et compétente ; à la suite de la démission du conseiller régional Alain Bertrand, je suis aujourd'hui frappée par la loi sur le cumul qui n'autorise que deux mandats locaux parmi les suivants : conseiller municipal, conseiller général et conseiller régional : il me faut donc faire un choix.

Depuis 2008 nous avons d'abord travaillé sur les finances, remboursement des lignes de trésorerie, augmentation de la capacité d'investissement de la commune, tout en réalisant de nombreux projets d'investissement : le journal de la commune vous permet chaque année d'en juger ; j'ai toujours pensé qu'à plusieurs nous étions plus intelligents, j'ai donc délégué en cherchant à créer une émulation et un esprit d'équipe.

J'ai cherché à assumer mon mandat de maire avec la volonté d'être impartiale, à l'écoute de tous ce qui ne veut pas dire donner satisfaction à tous, en faisant respecter le patrimoine et l'espace public de la commune, de rendre des comptes et d'être transparente sur les affectations et les décisions (journal, consultation des comptes rendus de

conseil à l'accueil...), d'associer les habitants sur les grands sujets notamment avec des réunions publiques.

L'école, les services publics et aux publics, l'accès aux soins, le développement économique et le soutien aux associations ou à tout événement qui permettait de valoriser la commune ont été des priorités.

Par ailleurs, j'ai voulu d'une part structurer et améliorer les conditions de travail des agents communaux et d'autre part rendre un meilleur service à la population : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, travaux dans les locaux, règlement intérieur, action sociale...

La commune a très largement contribué à participer au rayonnement du canton tout en respectant un équilibre nécessaire entre les communes pour un bon développement de notre projet de territoire.

La décision n'était pas facile à prendre. Après discussions avec mes collègues au sein du conseil municipal, de mon groupe au conseil général et du conseil communautaire, chacun a pensé que je serai plus utile pour le territoire en gardant les mandats de conseillère générale et conseillère régionale

Croyez bien que je reste très attachée au territoire qui m'a toujours fait confiance

Je n'ai pas besoin d'un titre pour travailler et continuer à servir la commune c'est la raison pour laquelle en accord avec mes collègues conseillers municipaux, je continuerai à participer aux réunions, aux conseils municipaux, aux conseils communautaires comme invitée permanente tout en respectant les prérogatives du nouveau maire et de la municipalité.



Je continuerai à suivre pour la commune les dossiers de subvention et la recherche de financement. J'assurerai aussi la représentation de notre territoire communal dans les instances et réunions à Mende.

Conformément au code électoral, il est nécessaire de compléter le conseil municipal avant d'élire le futur maire, cette élection aura lieu début août sur convocation du Préfet.

C'est Alain Jaffard, 1er adjoint qui assurera l'intérim dès le samedi 07 juillet et je l'espère, deviendra maire. Alain est doté de compétences administratives, juridiques, de rigueur qui lui permettront d'assumer cette lourde responsabilité sans difficulté.

Le mandat de maire est l'un des plus beaux, car proche de la population, mais aussi très lourd, en charge de travail, en responsabilités en tout genre surtout dans nos petites communes. Ce mandat a des conséquences très fortes sur la vie quotidienne de nos concitoyens et apporte de grandes

satisfactions lorsqu'un projet aboutit après avoir surmonté bien des obstacles.

C'est aussi un mandat très dur, car le maire est confronté parfois à la jalousie, à la mauvaise foi..., surtout de la part de celles et ceux qui ne s'engagent pas au service de l'intérêt général en donnant de leur temps.

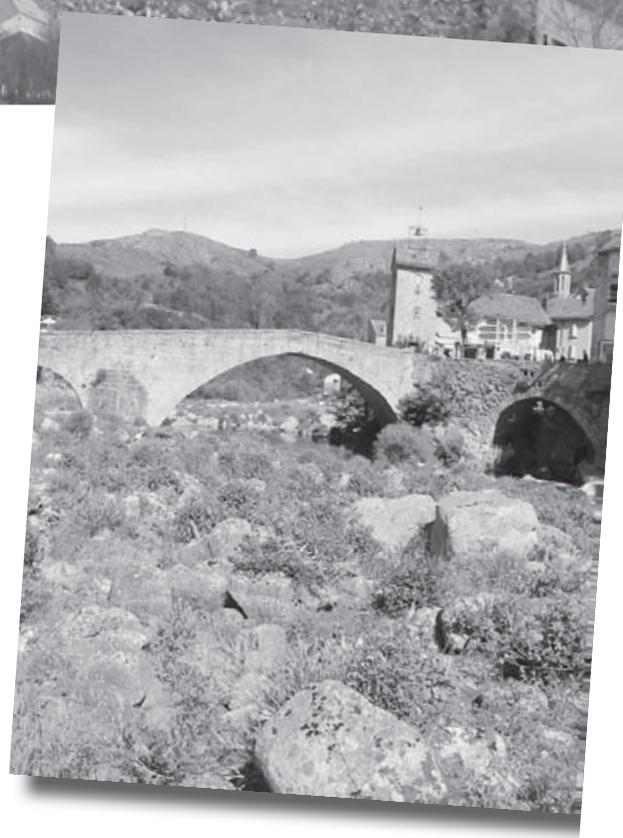
Je change de place et de fonction, mais nous ne nous quittons pas, je serai toujours là pour servir le territoire jusqu'à la fin du mandat, je n'ai pas l'habitude de ne pas terminer le travail commencé.

Merci pour tout ce que vous m'avez apporté, j'espère de tout cœur que vous comprendrez et accepterez ma décision.

Amicalement



Sophie Pantel





Paris avec un cœur énorme et un goût des autres encore plus énorme...

Et tous ceux et celles qui passaient un soir ou un été, le temps de s'apprivoiser...

Pour moi, c'était le début d'Artis-how, les feux d'artifice, en 1983. Je stockais l'équivalent de 3 ou 4 feux dans le vieux WC au fond du couloir des chambres. Fredou m'a demandé, un jour, si ça « craignait ? »... J'ai répondu que non... en fait, ça aurait pu souffler la maison et celle des voisins aussi !.

Un soir, au détour de ma vie amoureuse, j'avais réussi à séduire une jolie jeune fille et lui faire visiter ma chambre... Dans la nuit, elle a eu un peu froid, elle a vu la cheminée, et m'a

dit : « Super, on va faire un feu ! "... Avec les emballages des artifices et un peu de bois, on a allumé un feu!... Au bout de 5 min, on s'est retrouvés sur le lit, terrorisés, avec des boules de feu multicolores qui partaient dans toutes les directions... Je ne l'ai pas revue depuis !.

Ces quelques mots pour expliquer un peu : « ma Parenthèse enchantée » !

Puisse ce lieu, ne pas perdre son âme et rester un lieu ouvert, une résidence d'artistes ou d'artisans d'art... Enfin, un lieu vivant !.

Alain Christophe Yotte, mars 2012.

Témoignage écrit par Anna Lantieri, habitante de la zone artisanale de la Croix de Runes.

La Cure : La Cure c'est une maison de vie. Je la fréquente vraiment à partir des années 79/80.

Par les amis je commence à rencontrer les piliers, ceux qui ont changé de vie : Alfred, Bali, Alain C., Nadou, Philou, Jean-Michel, et tous les autres, encore là ou partis à côté.

Tous se sont créé un nouveau métier, apportant la preuve qu'ici on peut vivre : apiculteurs, charpentiers, maçons et couvreurs, animateurs de ski, de rando, de vidéo, etc.





**R.M__
Comment se déroulait la vie à la Cure?**

S.W__Il y avait les habitants et les gens de passage. Il n'y avait pas spécialement d'organisation. C'était

ouvert, chacun se débrouillait. Celui qui y pensait faisait les courses. Ça paraît extraordinaire, mais ça marchait. Je n'ai pas le souvenir d'un soir avec rien à manger ! Il y avait aussi Marie l'épicière qui nous permettait d'acheter quelques boîtes de conserve au cas où. Pour la vaisselle et le ménage, il y avait toujours une bonne volonté. Par contre Marie, la sœur de Jean Michel, arrivée après moi, a trouvé ce fonctionnement très lourd.

Elle était sans profession, en permanence à la Cure, et beaucoup de tâches du quotidien lui retombaient sur les épaules.

R.M__Qu'aimais-tu en particulier dans cette maison?

S.W__Le côté convivial et animé.

On avait souvent des grandes tablées. Il y avait beaucoup de passage. Les gens recherchaient et appréciaient cet accueil ouvert.

R.M__Quels étaient vos rapports avec les habitants du village?

S.W__On était mal vus par une petite partie des habitants. Je pense par conformisme. La vision de ces jeunes venus de l'extérieur et vivant ensemble était pour eux, plutôt catholiques, un choc culturel.

Il y avait Marcel (ouvrier agricole) qui venait tous les jours apporter le lait et qui passait ses soirées avec nous pour la veillée. Sans a priori, il trouvait chez nous une chaleur humaine. Les jeunes du village venaient aussi nous voir. La Cure était un peu la maison pour tous du village.

R.M__Une anecdote t'a-t-elle particulièrement impressionnée ?

S.W__Marcel habitait avec son frère François. Un jour, il est venu nous dire qu'il était mort. Tout de suite, les garçons de la Cure sont allés creuser la tombe au cimetière. Ils l'ont habillé et enterré en présence du curé du village. C'était un geste naturel. Ça m'avait complètement étonnée et épatée. Je voyais concrètement l'entraide pour Marcel, un peu perdu ce jour-là.

R.M__Pourquoi en es-tu partie ?

S.W__J'étais enceinte et je ne me voyais pas avec un bébé dans cette ambiance. J'aspirais au calme. Ma décision avait contrarié Alain Christophe qui se réjouissait de l'arrivée d'un poupon !

R.M__As-tu un souhait pour l'avenir de la Cure ?

S.W__Je trouve cette maison très

Les retrouvailles des anciens locataires, fin août 2012, avant qu'Alfred ne rende les clefs



sens des années 70. Il y avait à la Cure des personnalités, mais pas de gourous ! Nous n'avions pas de règles, pas de comptes à rendre. La vie de groupe n'empêchait pas d'être seul et tranquille.

Assez fascinés par la vie autarcique des anciens habitants du village, nous vivions au jour le jour, sans faire de plans sur la comète, mais en faisant jardin, travaux dans la maison, basse-cour, élevage de lapins, confection de cidre, etc.

R.M__ Avec le recul comment vois-tu l'intérêt de ton passage à la Cure ?

D.P__ Il m'a permis d'avoir un lien avec les habitants qui gravitaient autour de l'A.D.E.T et de la fête de Finiels et de connaître un peu la société civile des Cévennes et les réseaux sociaux qui se construisaient dans ces années-là.

R.M__ Le fait d'habiter dans une Cure a-t-il eu une influence sur votre vie de groupe ?

D.P__ Je l'ai souvent pensé. Nous étions dans la maison du curé et nous avons chez nous des orthodoxes de la pensée politique et sociale. Cela n'aurait peut-être pas pu se faire ailleurs avec l'agencement des pièces communautaires en bas et les 8 chambres en haut, on n'est pas très loin d'une architecture monacale !

R.M__ Une conclusion et un souhait pour le futur de la Cure ?

D.P__ La Cure a construit des gens politiquement, dans le sens de la vie dans la cité. Je ressentais la Cure comme un vrai moment de tranquillité, sans nier, bien sûr, le fait que chacun vivait ses propres tensions et conflits.

La Cure a été une espèce de cité radieuse à l'échelle d'un village comme Fraissinet.

C'est une maison habitée par des histoires de vies et qui a participé à une "histoire" plus globale.

Pour le futur de cette maison, je n'ai pas de nostalgie ni de conseils à donner.

Propos recueillis par R.Mousquès, Mars 2012.

Témoignage de Vincent Thoyer. Musicien, technicien son à Montpellier.

D'après ce qu'on m'a raconté, j'ai vécu un peu plus de 5 ans à la Cure (de 2 à 7 ans), j'y suis ensuite passé régulièrement jusqu'à l'âge de 13 ans et occasionnellement jusqu'à ces dernières années. Je garde de nombreux souvenirs inoubliables de cette période de ma vie qui a constitué sans doute la phase la plus agréable de mon enfance. J'ai du mal à imaginer que cette Cure puisse devenir autre chose que ce qu'elle a été pendant près de 40 ans : un lieu communautaire d'accueil et de séjour (court ou long) pour personnes cherchant un endroit où se poser. Difficile aussi de me dire qu'on ne sera peut-être plus les bienvenus dans cette maison qui pourtant me semble être encore un peu la mienne comme celle de beaucoup de personnes qui y ont vécu. La porte de la Cure n'a pas été fermée à clef pendant près de 40 ans, j'espère qu'elle restera ouverte encore longtemps !
Longue vie à la Cure !!!

Vincent Thoyer, avril 2012.

La Cure à Fraissinet, par Jean-Pierre Allier, Maire de Fraissinet de Lozère

En 75, quand Alfred, Philou, Martine et Lisa ont débarqué, la commune était très divisée sur leur installation à la Cure ; il faut dire que le curé était regretté par la population notamment catholique et effectivement, si certains voyaient d'un bon œil cette arrivée (dont mes parents, même s'ils ne comprenaient pas ce choix du retour de « néoruraux » au pays), d'autres étaient carrément opposés à cette location.

Le Maire, M. Mazoyer, à qui un stagiaire demandait, trois ans plus tard, un conseil qu'il pourrait donner à des jeunes intéressés de s'installer, répondit : « s'ils veulent s'installer comme agriculteurs, ils seront repoussés et ne trouveront aucune terre à louer ; par contre s'ils trouvent une autre activité,

alors, ils s'intégreront et resteront au pays ».

Je crois ce diagnostic encore vrai aujourd'hui (peut-être malheureusement !). Les locataires de la cure, fixes ou temporaires, ont choisi l'apiculture et l'artisanat et ont finalement repeuplé notre canton, en se faisant apprécier de tous.

En 1983, je me présentais avec Nadou au conseil municipal et nous fûmes élus d'une demi-voix (71/141 votants), mais avec exactement les 71 mêmes électeurs. Nadou apporta un regard nouveau dans ce conseil et des projets ambitieux furent lancés comme le Pré du Moulin.

Alfred, a été, au fil des 37 ans de cette épopée, la base de la vie à la Cure permettant la naissance de nombreux projets ou permettant tout simplement l'accueil.

La commune a bien retenu cette expérience et vient de lancer avec la communauté de communes le projet de résidences d'entrepreneurs sur la « maison de Marie », une grande maison avec hébergement et locaux d'entreprise pour accueillir, à bas coût, des jeunes, porteurs de projets, et qui devront ensuite « essaimer » sur notre territoire.

Aujourd'hui pour une mairie, il est impossible de louer en l'état un bien communal comme la Cure (responsabilité juridique liée à la conformité aux normes pour les installations électriques notamment). Une rénovation sera nécessaire, mais tout le conseil souhaite conserver la Cure, un des plus beaux bâtiments de la commune, avec sa cour, son jardin, ses garages, et lui donner une vocation. Pourquoi pas une auberge de pays, un lieu de création artistique ?

Plusieurs demandes de location, nous sont parvenues, mais rien n'est arrêté et les « Alfred 2012 » innovants sont invités à proposer leur projet.

■
Roland Mousquès

Un pont à construire...



La nuit du 1er au 2 novembre 2008, plusieurs centaines de millimètres d'eau sont tombés en quelques heures sur nos Cévennes. À Saint-Andéol de Clerguemort, cet épisode exceptionnel a occasionné de nombreux dégâts, dont le principal a été la destruction d'un pont routier situé entre Lézinière et le moulin de Chaldecoste. Ce pont construit vers 1975 était en fait une buse métallique d'un mètre de diamètre, recouverte d'un remblai tenu par des murs de pierre ou de béton.

En rentrant, du festival de la soupe à Florac, Hélène, ma compagne, qui habitait alors au Régent, avait décidé de ne pas emprunter la piste de terre pour prendre la route goudronnée plus longue, mais jugée plus sûre. Mal lui en a pris ! Sous les trombes d'eau, derrière le pare-brise noyé, à quelques pas à l'heure, elle a eu l'heureuse lucidité de s'apercevoir que la route n'y était plus. À deux heures du matin, sous le déluge, Hélène a donc terminé son chemin à pied à l'aide d'une lampe de poche et d'un imperméable...

Pas grand monde ne l'a crue, le lendemain, quand elle m'a dit que le pont était parti. Quand j'ai dit à Éric, notre employé communal, que j'avais

reçu un texto d'Hélène me disant que le pont était cassé, Éric avait pensé que de l'eau avait dû déborder d'un aqueduc et passer par-dessus le parapet. Éric avait en effet déjà passé son dimanche matin à parer au plus pressé sur les routes ruisselantes de gravats, de fossés débordants et de goudrons arrachés. Il m'avait réveillé à Poussiels (le téléphone fixe était coupé) vers 10 heures pour m'avertir que la commune était sens dessus dessous. Une fois le pantalon enfilé, la voiture démarrée, j'ai effectivement découvert un trou béant devant moi à l'endroit que m'avait indiqué Hélène.

Je n'aurais pas pu imaginer qu'un pareil coup du sort viendrait se mêler à mes premiers pas de maire. Il fallait avertir la préfecture, faire les

démarches pour être reconnue comme commune sinistrée par les intempéries... Et s'atteler à la reconstruction du pont.

Avec le conseil municipal, nous avons d'abord suivi les solutions techniques et économiques qui nous étaient proposées par le bureau d'études SEDOA. Un tablier béton, décoré d'un parement pierre, mimant les ponts anciens. Puis, une fois les premières esquisses avancées, nous nous sommes attardés sur l'ancien pont muletier situé 10 mètres en aval. Lui, le plus ancien, bien ancré sur ses pieds n'avait pas bronché. Est alors venue cette idée indécente : « Et si on faisait un pont en pierres maçonnées à la chaux et sans béton ? »



Après tout, depuis ma plus tendre enfance, mes parents m'avaient fait subir la journée annuelle de Maisons Paysannes de Lozère, ce qui m'avait beaucoup traumatisé à l'époque — les visites de château, églises et maisons m'ennuyaient terriblement, il n'y avait pas beaucoup d'enfants aux réunions, et surtout nous perdions une journée de baignade à la rivière —, mais cela m'avait tout de même laissé un goût pour les ouvrages bien bâtis de belles pierres.

Et puis, c'était l'occasion de réaliser un chantier valorisant le savoir-faire des entreprises locales œuvrant dans le domaine de la pierre.

J'avais également pour idée que cet ouvrage pourrait éventuellement être un vecteur de notoriété et d'attrait touristique pour la commune.

À partager cette idée folle, nous étions d'abord deux avec Jean-Claude. Nous avons su qu'un pont muletier à Biasse en Vallée Française avait été restauré de la sorte en pierre de schiste maçonnée à la chaux. Mais de là à faire un pont routier en neuf, pouvant résister aux charges des poids lourds ! « Et il faut se couvrir ! », « pense à ta responsabilité de maire, s'il venait à craquer ! » « Et le chantier va prendre du temps ! » « Et cela va coûter trop cher ! » « Et cela va bloquer le ramassage scolaire »...

Dans une folie douce, obsessionnelle et enivrante, je me passionnais alors pour le sujet de la construction des ouvrages d'art en pierre. Ainsi, je m'intéressais à la construction du pont du Gard, du pont neuf à Paris. En voyage à Budapest, je constatais qu'à côté des ponts suspendus, le Danube était enjambé par un pont de pierre maçonné sur plusieurs arches. Puis, je retrouvais dans les archives municipales, un cahier des charges de travaux datant des années 1870, réalisé par l'agent voyer de la circonscription et concernant justement le projet de construction d'un pont routier en pierre de même dimension que celui que nous projetions de réaliser. Je parcourais nos routes communales et départementales sans oublier le viaduc ferroviaire de Chamborigaud en long, en large et en travers pour y trouver la preuve évidente que l'ingénierie des agents voyers des fin XIX^{ème} début XX^{ème} siècle, recelait un savoir-faire de conception et de réalisation tombé depuis dans l'oubli...

Je découvrais sur Wikipédia la simple et magnifique formule de séjourné permettant de dimensionner les voûtes. J'avais découvert la pierre philosophale... et Hélène subissait chaque soir les comptes-rendus enthousiasmés de mes pérégrinations....

Je m'étais donc lancé un défi et étais convaincu que la commune, si le conseil le décidait, pouvait réaliser un tel pont. Mais cela ne pouvait se faire « coûte que coûte », car les finances communales sont limitées et bien d'autres projets à venir. Dans l'élan passionnel, il fallait donc apporter de la raison. Cela n'aurait pas été possible sans le concours de M. Tardivel et de Mme Colas du SETRA1, de M. Morel de l'École Nationale des Travaux publics (ENTPE) de Lyon, qui nous ont confortés dans l'idée que c'était techniquement possible et nous ont aidés dans la réalisation du CCTP.



Ce pont a coûté 176 710 € HT dont 24 607 € hT d'études (trop chères études !). Avec les études, un pont béton aurait coûté 105 000 € HT et un pont béton, avec un parement pierre aurait coûté 130 000 € HT. Ces deux options n'auraient cependant pas permis de toucher les subventions « patrimoine » et de boucler le financement à 80%.

Le pont de Bouffiat, busé et remblayé sur deux voies, construit par le CG48 près de la Rivière à St-Privat de Vallongue sur la RD 29, a coûté 277 000 € HT et le pont ancien qu'il a remplacé.

Je vous passerai les détails, mais je peux vous dire qu'il a fallu se démener pour réaliser ce pont. Il a notamment fallu :

- Se convaincre et convaincre le conseil municipal, les habitants, et les usagers de la faisabilité technique et financière de la chose
- Financer l'investissement avec 80 % de subventions par un croisement de subventions au titre des intempéries et de subventions au titre du patrimoine.
- Prendre la responsabilité du cahier des charges techniques (CCTP) du pont et du Dossier de Consultation des entreprises, et du suivi de chantier.

Évidemment, cet ouvrage d'abord idée, existe désormais physiquement par le savoir-faire des entreprises et

des hommes qui l'ont bâti. Il s'agit de l'entreprise Rouvière (Florac) pour les fondations, les enrochements de berges, l'étanchéité, le remplissage, et la chaussée, et du Groupement d'entreprises regroupant Thomas BRASSEUR (St-Andéol de Clerguemort), Bruno DURAND (Vialas), La Picarolle (Christian EMERY St-Etienne Vallée Française) et la Flandonnenque (Marc DOMBRE à St-Germain de Calberte) pour la maçonnerie.

Sous le soleil estival de 2011, ils ont creusé, trouvé la roche-mère, réalisé les assises saines, placé des pierres de fondations, massives comme ils n'en avaient jamais posées, taillé les pierres d'angle dans ce schiste qui ne se taille pas aisément, fabriqué et posé la charpente en bois, construit la voûte, maçonnée à joints serrés....



Le jour du décentrement, les capteurs posés par l'ENTPE sur la voûte ont permis de constater un mouvement inférieur à un millimètre, ce qui est conforme pour un pont de 6 mètres de portée. Félicitations donc aux constructeurs de ce pont qui par leur dextérité, leur courage, et leur exigence vis-à-vis d'eux-mêmes, ont été à la hauteur de l'ambition que nous avions initialement portée pour cet ouvrage. Le maître d'ouvrage peut vous dire qu'ils ont mis tout leur cœur dans cet ouvrage dont l'art leur appartient. J'espère que cette autre histoire qui est la leur, un jour ils vous la diront.

Dans un monde où tout est normé et où on recherche la responsabilité de chacun au moindre pépin, on autocensure facilement son imaginaire, et son champ de représentation du monde des possibles. On s'empêche d'innover, ou bien tout simplement de réaliser... ce qui est ancestral et éprouvé. À ma petite échelle de maire, j'ai voulu vérifier si j'avais réellement le pouvoir de...

Cela a été pour moi une expérience humaine et technique extraordinaire. Je ne croyais pas cela possible et maintenant je sais que maire ou pas maire, j'ai le pouvoir de... faire des choses utiles et belles tout simplement. Je suis content.

L'inauguration et le baptême sont pour bientôt. Ce pont n'a pas encore de nom stabilisé : pont de Chaldecoste ou pont neuf ou pont du moulin ou pont de St-Andéol, il faudra choisir.

■
Camille Lecat

maire de St-Andéol de Clerguemort

Merci aux personnes qui ont construit ce pont de leurs mains :

Thomas BRASSEUR, Bruno DURAND, Christian ÉMERY, Marc DOMBRE, Remy FOLCHER, François CLERGUE, Pierre ROY, Cédric DE GROOTE, Julien DURAND, Jérémy (Flandonnenque), Pierre FABRE, Adrien LABBE, Laurent VERGELY, Bruno LOUCHE, Hervé (Picarolle), Jean-Philippe VEOUX... ou avec leur pelle : Freddy PANTEL.

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés et soutenus pour ce projet : MM. Grasset et M. Brager de la DDT à Florac, MM. Dollfus et Pic du Parc national des Cévennes, M. Tardivel et Mme Colas du SETRA, M. Morel de l'ENTPE, MM. Évariste et Pascal (SEDOA), M. Leymarie, coordinateur SPS, M. Mignard (SOCOTEC Alès) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la réception de points critiques (fondations...).

Merci aux financeurs qui ont soutenu cette réalisation État, Région, Département et PNC.

Merci aux usagers si patients : habitants de Sambuget et de Chaldecoste notamment, ramassage scolaire, et facteurs qui ont enduré quotidiennement le détour trois années durant.

Le bistrot de l'Espinas, de la belle ouvrage.

Le hameau de l'Espinas, sur la route des crêtes a été autrefois une halte appréciée sur la draille, puis sur la route d'Alès au Pont de Montvert. Il est situé à la jonction de quatre communes, Saint Andéol de Clerguemort, St Frézal de Ventalon, Vialas et St Maurice de Ventalon. Les gens qui passent sont saisis par la vue qu'on a de là sur les Cévennes, la plaine alésienne jusqu'au Pic Saint Loup près de Montpellier.



En 1996, la commune de St Andéol a acquis l'ensemble de la propriété. Aujourd'hui, la Communauté de Communes « Des Cévennes au Mont Lozère » s'investit dans l'aménagement de l'ensemble du hameau en ruine pour que s'y installent un lieu d'accueil du public, une école de la pierre sèche et un logement.

Le lieu d'accueil du public c'est le bâtiment en aval de la route, ancienne écurie, que la coopérative Bois2Mains et l'association Epi de Mains aménagent en café restaurant et lieu de manifestations culturelles et festives.

Il fallait être un peu fou pour

décider à la mi-avril d'ouvrir dès cet été un restaurant dans les locaux du relais de l'Espinas. Au départ quatre murs bruts sous un toit étanche, des trouées qui attendent portes et fenêtres, pas d'eau ni d'électricité. À l'arrivée, début août, une cuisine opérationnelle et des locaux conformes aux réglementations. Et ce sont 45 repas servis sur la terrasse et dans la salle intérieure.

Le budget était étriqué, mais la volonté y était, car sans les nombreuses journées de travail bénévole le volet d'entrée serait encore fermé. Thibaut et Armelle, qui tiennent aujourd'hui le restaurant, avaient l'ardeur de gens qui construisent leur outil de travail, mais dès le début ils ont été entourés d'amis, de membres de Bois2mains dont certains n'ont pas compté leurs heures : Olivier, Cédric, Lydie, Vanessa, Piero, Émilie, Agatha, Fred, Dorothée,



Thomas, Nathalie, Pierre-Philippe, Adrien, Sandra, Céline, Bruno, Jean-Philippe, François, Camille, Hélène, ses parents et d'autres... La commune a réalisé l'adduction d'eau, assurant ainsi l'approvisionnement du hameau.

On ne peut qu'être admiratif devant l'engagement de personnes qui sont venues certes par amitié, mais surtout pour que ce projet, devenu au fil des jours le leur, voit le jour dans les meilleurs délais. Nous avons bien là une œuvre collective à laquelle salariés et bénévoles ont appliqué beaucoup de soins. Certaines finitions trahissent d'ailleurs le plaisir de celui qui, dégagé de toute commande, prend et donne son temps. La satisfaction que les premiers visiteurs de ce lieu ont manifestée tient sans aucun doute à ces traces, ces marques personnelles authentiques.

Même touche personnelle dans les plats préparés, dont la déjà célèbre tartine qui attend les nouveaux gourmands.



Véronique Nunge

Maurice Jeannet

Coordonnées :

Le Bistrot : 06 95 30 78 69

L'association Epi de Mains : 09 72 12 96 16



Éclatant succès

Plusieurs milliers de personnes sur 3 jours et les inscriptions aux ateliers complètes pour la 4ème édition du festival des métiers d'art au Pont de Montvert.

Une année de préparation a été nécessaire pour recevoir un public nombreux : promotion, communication, organisation, prise de contact avec les créateurs français et étrangers, partenariats avec les associations locales, installation des navettes et parkings, plan de village, inscriptions aux ateliers...

La rencontre dans chaque quartier et tout au long des rues, de grandes banderoles rouges jouent avec le vent... La main ou l'œil qu'elles portent indique l'entrée des différentes échoppes, expositions et ateliers installés pour 3 jours et habités par les créateurs regroupés pour l'occasion.

Dès le vendredi, caves, garages, porches, anciennes échoppes d'artisans... s'ouvrent et s'animent comme pour enchantement, prêt à recevoir le public comme si le rideau s'était fermé la veille au soir... Pour les visiteurs une découverte excitante et pour les Pontois une surprise, voire une révélation celle de la face inconnue de toutes ces maisons côtoyées tous les jours et métamorphosées pour l'occasion en lieux vivants.



Rencontre avec de véritables créateurs

Personnages insolites, techniques surprenantes, réalisations belles et originales, contacts chaleureux et découverte du monde de la création et de ses petits secrets...

Un véritable bonheur pour le promeneur, connaisseur ou simple curieux, que de découvrir autant de savoir-faire et de talents regroupés, d'admirer tous ces objets qui rivalisent de beauté et d'originalité, de s'essayer à certaines techniques avec la complicité des maîtres en la matière.

Des créateurs locaux ou plus largement de la France, mais aussi d'ailleurs y compris d'Italie.

Pas moins de 16 créateurs italiens de l'association Art in fieri, jumelée depuis 2009 avec l'AMAC, sont venus exposer durant les trois journées.



ART in fieri regroupe des artistes et créateurs de toute l'Italie. Elle organise des expositions, des vernisages et depuis 2007, ART In fieri, manifestation reconnue comme Fête régionale pour la région Piémont et comme Foire nationale depuis 2010. Elle s'inscrit dans la philosophie du commerce équitable avec plus de 100 exposants, dont 80 pour les métiers d'art. Ils exercent tous avec passion : peintre, verrier, sculpteur, créateur de bijoux... et pour n'en citer que certains :

Kyoko Hashimoto : mélange la finesse de la dentelle et le côté brut et massif du bois pour créer des bijoux paradoxaux, réalisés en plus dans des matières acryliques.

Lavinia Vincenzi : combine des tissus pour réaliser des modèles uniques de vêtements et tenues en opposition avec le marché du prêt-à-porter.

Variété de matériaux

cuivre, papier, bois, métal, feutre, pierre, ... Mais aussi de techniques : grès, porcelaine, terre émaillée, créations textiles, vitrail, photo, livres d'artistes... Il y en a pour tous les goûts. Et parmi les choses les plus originales :

- Stéphane Chipault : fabrication d'appareils d'éclairage, des lampes avec des objets usuels détournés de leur fonction initiale. Ou encore :

- Annick et Charly : sculpture en fer « récup art », création de pièces uniques à partir de fer de récupération.

- Denis Coutaudier : mosaïste assembleur, réalisation de matériaux à base de verre propre à la création de mosaïques translucide type « vitrail » mais en assemblage mosaïque.

- Catherine Chauvin : Maroquinerie chambre à air, fabrication de sacs et accessoires en chambre à air recyclée. La matière récupérée, lavée et dégraissée est utilisée en tant que matière première !

L'occasion de créer de nouveaux liens : trois jours de bonheur partagé entre habitants, créateurs et public de tous horizons...

L'association des métiers d'art en Cévennes, la mairie, l'office de tourisme et les habitants ont contribué au succès de cette manifestation dû en grande part à l'accueil réservé par les habitants !

Cette fabuleuse valorisation de savoir-faire multiples a été très heureusement complétée par d'autres animations :

Quelques chiffres :

- 78 créateurs participants, dont la moitié nouveaux venus sur la manifestation et 16 créateurs italiens.

- 99 ateliers créatifs proposés :

Ateliers pour adultes et pour enfants, 175 adultes et 218 enfants y ont participé.



La Cie Aller retour nous a surpris avec ces numéros de trapèze pleins de séduction, des jeux éphémères ont été réalisés avec des matériaux de récupération avec l'association Libellule, le batteur Fabrice Bony a improvisé une musique minimaliste et aléatoire basée sur les échos et un concert de musique « Cat and Me » a clôturé la manifestation pour le bonheur de tous avec des chansons celtiques tour à tour festives et poignantes...

Une manifestation qui, au-delà de la découverte originale du village, valorise le territoire et fait découvrir des métiers qui peuvent y vivre en harmonie.

■
AMAC

Association des métiers d'art en Cévennes
48220 Pont de Montvert,

04 66 45 81 94
assometiersdart@free.fr
metiersdartencevennes.org



Gibadissa chez Guston

*D'unes cresian que los òrts èran a las chanas; de pertot se pantaisava de jardins d'ornament e vaquí que de pertot los òrts espelisson : òrts obriers, òrts socials, òrts sus balcon.
De tot aquò Guston èra fièr.*



Lo mes d'agost començava a colinar, los bruces enfuècavan los serres. Guston, el, èra ufanós de son òrt ; èra vertat qu'a la prima l'aviá plan fumat amb de bon fems de vaca qu'aviá laissat amadurar una annada durant ; aital las marridas granas serián abasanidas.

Amb son aissada (rabassier) aviá plumat la crosta del sòl per aclapar las èrbas que serián un vertadièr engrais verd puèi amb son bechard (bigòt, bigòs) a tres dents fargat per Andrenet lo fabre (faure) del vilatge aviá virapassat la tèrra, tirant una rega qu'acabava de curar amb sa pala (para). Cada tres o quatre selhons, un còp de rastèl d'ortalier per aplanar tot aquò; pauc a pauc l'òrt èra preste per aculhir la còla d'ortalissa.

Qualques temps aprèp, la luna en referéncia, (segon qu'èra jova, vielha, creissenta descreissenta...) semenèt ensaladas, pastenagas (carotas), bledas, bledaravas, jolvèrd ; repiquèt caulets bruts, caulets florits, nap-caulets, cebas, pòrres e dempuèi qualque temps (signe d'un recalfament climatic) tomatas, alberginas que d'unes sonan umoristicament « viet d'ase » e enreguèt granas de peses, de mongetas, de cogombres, de corgetas e de cogorlas. Las trufas prenián tròp de plaça e las aviá plantadas amb sos vesins dins un camp detras del vilatge.

Puèi veniá lo temps del binatge (sauclatge, reclaure) fòrça important per que un binatge equivale a dos asagatges; lo temps d'afavorir lo desenvolopament de l'ortalissa en esterpant polinasses secs de galinas, pissolier d'ortigas; lo temps de cauçar certas ortalissas per las parar del vent, de la secada.

E puèi fòrça important : l'asagatche ; Guston aviá tot conegut : quand èra jovenet son paire asagava a l'asagador, una mena de padèla amb un long margue que permetiá d'escampar l'aiga dempuèi un batchas, un gorguet, una font que s'emplissiá amb d'aiga menada per una canaula. Venguèt lo temps de l'asagador del comèrci, de la marga (tudèl), del vira-vira, del gota-gota ; aquel sistèma l'agradava estant qu'econovisava l'aiga que mancava de mai en mai.

Le mois d'août avançait, les bruyères enflammaient les côteaux. Gustou, lui, était fier de son potager ; c'était vrai que depuis le printemps il y prenait grand peine : il l'avait fumé avec du fumier de vache qu'il avait laissé mûrir un an ; ainsi les mauvaises graines avaient succombé. Avec son taille-pré (houe) il avait plumé la croûte du sol pour enfouir les herbes qui deviendraient un engrais vert puis avec la bêche à trois dents forgée par Andrenet forgeron au village, il avait retourné la terre, ouvrant un sillon qu'il nettoyait à la pelle. Chaque trois ou quatre, un coup de râteau pour égaliser ; peu à peu, le jardin était prêt à accueillir les légumes.

Quelques temps après, la lune en référence (selon qu'elle était jeune ou vieille, croissante ou décroissante), il sema salades, carottes, blettes, betteraves, persil, repiqua choux, choux-fleurs, chou - raves, oignons, poireaux et depuis quelque temps (signe d'un réchauffement climatique) tomates et aubergines ; il enterra aussi des graines de pois, de haricots, de concombres, de courgettes et de courges. Les pommes de terre prenaient trop de place alors il les plantait, avec ses voisins, de l'autre côté du village.

Puis venait le temps du binage, très important puisque chacun sait qu'un binage vaut deux arrosages ; le temps de favoriser le développement de certains légumes par l'apport de fumier sec de poules (ou d'oiseaux : guano) et de purin d'orties ; le temps de buter pour retenir l'humidité et résister au vent. Et puis très important l'arrosage. Gustou avait tout connu : quand il était enfant son père arrosait à l'asagador, une sorte de poêle emmanchée qui permettait d'asperger les légumes depuis un bassin, une fontaine, une gourgue. Vint ensuite le temps de l'arrosoir, du tuyau, du tourniquet, du goutte à goutte ; ce système lui convenait parce qu'en ces temps de sécheresse de plus en plus marquée, l'économie d'eau était importante.

●●●

●●● Qualcas dichas o locucions :

Redge coma un alh : Droit comme un i.

Pas per un cent de cebas : Pour rien au monde.
Levarà pas jamai los pesolhs a las favas : C'est unimbécile.

Getar lo margue aprèp lo bigòt : Se décourager.
Li parlan d'alhet e respond de cebas : Il étudie la question.

Arriba que plante! : Advienne que pourra!
Es un pèira gelada dins mon òrt : C'est une offense à mon égard

Plantar un bròc : Suspendre son travail ; s'arrêter.

Un òrt dèu veire pas que l'ombra de son mestre : Un jardin ne tolère que l'ombre de son maître.



Tot anava plan ; Guston èra fièr de son òrt ; lo matin, lo primièr còp d'uèlh èra per lo jardin, a saupre se la nuèch durant, tot s'èra plan passat. De costuma res a sinhalhar, levat una coquinassa de limauça (limaça) negra que s'èra apitançada dins lo carrat d'ensaladas; de segur i tornariá pas pus: Guston anava i esterpar de cendres.

La segonda visita la fasiá aprèp sieis oras, al solelh colc dusca calambrun. Lo temps passant a bèles uèlhs vesents, l'ortalissa profitava mas aqueste matin en montant l'escalièr que menava a l'òrt compenguèt que quicòm de grave se passava ; Aquò manquèt pas: sus lo bancel, los pòrres, las cebas e las ensaladas se carpinhavan amb l'unenc cogombre e l'uneca cogorla. Los primièrs reprochavan als segonds de colonisar tot lo terren, d'envasir las parets, de trespasar los carrairons, de chucar tota l'aiga.

« Veses pas que sias a nos estofar! badavan los pòrres, en bas blancs e còl verd, al cogombre qu'aviá derotlat sos tentaculas espelofits de pèus regdes e provesits de vironetas.

– Avètz rason los pòrres, romegava una ensalada; totas mas fuèlhas son empresonadas per aqueles coas estofarèlas; n'ai pron d'aquelas lianas que m'enròdan a me copar l'alen!

– E, la cogorla! Per tu aquò's parièr amb tas coetas que rabalan sus lo sòl e las parets, e, en mai d'aquò amb ton ventre a far petar la sotas ventrièras que te mantenon, repotegaba un ceba qu'aviá plegat l'esquina!

– Pòdes parla respondèt la cogorla qu'avia las gautas rojas, prestas a espetar. As pas vergonha, tu la ceba que sota tas pèls blancas as un còr voide, que far plorar los cosinièrs qu'apreparan menimosament los plats. Al revers chez ièu, la abelhas et los parpalhons m'enròdan, virolejan a mon entorn, visitan mas flors per chucar lo pollen que serà lo mèl, potinga universal. E puèi, totes espinchatz mas fruchas: son una plaser per los uèlhs, un plaser per la cosina, un plaser per los enfants que me talhan, me retalhan, me chapòran per far de decoracions emplenadas d'imaginacion e de pantalís ».

Guston, los uèlhs ragassuts, las aurelhas tibadas èra aquí, plantat coma un paissèl. Subtament intervenguèt:

« Brava ortalissa, dins aquel òrt, sètz totes disparièrs amb la vòstra especificitat, amb la vòstra natura; n'i an que creisson drech al cèl e d'autres que s'enrasigan dins la tèrra, d'autres que son un pauc viciós o qu'an de pena a levar lo cap. D'unes son solets, d'autres aculhisson de centenats de visitors cada jorn ; Aquí la vòstra diversitat : es vertat qu'en fonccion d'un caprici del temps, d'un accident coma Fukoschima, lo desenvolopament de cadun pòt trespasar las costumas, mas totjorn, cadun a sa plaça: los verds, los roges e los maurèls; los lindes e los ventruts; los plumats e los peluts ; los sexuats e los asexuats. Tota la maravilha de l'òrt es aquí dins lo respecte de las diferéncias.»

Las ortalissas s'espinchèron, s'agachèron, mudas. D'un còp la cogorla e lo cogombre alcèron lo cap e saludèron de lors lianas Guston; las ensaladas brandiguèron lors aurelhas de martian e los pòrres e las cebas faguèron lo pè arrièr; sus totes los bancels, los legums qu'èran demorats muts piquèron de las mans.

En aquel moment Guston, josrisent, davalèt l'escalièr, un sentit de bonaür al còr, l'esperit apaisimat.

Alan PANTEL



Tout allait pour le mieux. Gustou était fier de son potager; le matin, le premier coup d'œil était pour le jardin; à savoir si la nuit durant rien ne s'était passé. En général rien à signaler si ce n'était la présence d'une limace noire qui avait fait de la dentelle des feuilles de ses salades; mais pour sûr, elle ne recommencerait pas : il allait répandre des cendres.

La seconde visite, il la faisait après six heures, jusqu'au crépuscule.

Le temps passant, les légumes profitaient, mais, ce matin-là, en montant l'escalier qui menait au jardin, il comprit que quelque chose de grave se passait. C'était bien cela : sur le bancel, poireaux, oignons, salades se disputaient avec l'unique cornichon et l'unique courge. Les premiers reprochaient au second de coloniser le terrain, d'envahir les murs, de franchir les allées, et de sucer toute l'eau.

« Tu vois pas que tu nous étouffes, clamèrent les poireaux, en bas blancs et col vert, au concombre qui avait déroulé ses tentacules hérissés de poils raides et munis de viroles.

– Vous avez raison les poireaux, lança une salade; toutes mes feuilles sont prisonnières de ces queues estoufanelles; il y en a assez de ces lianes qui me cernent à me couper le souffle!

– Eh! La cogorla! Pour toi c'est la même chose avec tes queues qui rampent sur le sol et les murs et avec ton ventre à faire péter les côtes qui te soutiennent ronchonait l'oignon qui avait plié l'échine!

– Tu peux parler répondit la courge qui avait les joues rouges prêtes à éclater. Tu n'as pas honte toi, la Cèbe, qui sous tes pelures blanches de sainte nitouche, as un coeur sec qui fait pleurer les cuisiniers qui préparent consciencieusement les repas! Au contraire chez moi, les abeilles et les papillons virevoltent, visitent mes fleurs pour sucer le pollen qui donnera le miel, remède universel. Et puis tous, regardez mes fruits : c'est un plaisir pour les yeux, c'est un plaisir pour la cuisine, c'est un plaisir pour les enfants qui me taillent, me retaillent, me décortiquent au gré de leur imagination et de leurs rêves! »

Gustou, les yeux écarquillés, les oreilles tendues, était là, comme un chien au milieu d'un jeu de quilles. Subitement, il intervint :

« Chers légumes, dans ce jardin, vous êtes tous différents chacun avec votre spécificité, votre nature; il y en a qui croissent droit au ciel quand d'autres s'enracinent dans la terre; d'autres qui sont plus vicieux et d'autres qui ont de la peine à lever la tête. Certains sont seuls, d'autres accueillent des centaines de visiteurs par jour; c'est là votre diversité; il est vrai qu'en fonction des caprices du temps, d'un accident tel que celui de Fukoschima chacun peut dépasser ses limites, mais toujours chacun a sa place : Les verts, les rouges et les bruns; les minces et les obèses; les chauves et les chevelus; les sexués et les asexués. Toute la magie du jardin est là, dans le respect des différences ».

Les légumes se regardèrent, muets. Subitement, la courge et le concombre levèrent la tête et saluèrent de leurs lianes, Gustou; les salades agitèrent leurs oreilles de martien et les poireaux et les oignons firent la révérence. Sur tous les bancels, les autres légumes qui étaient restés muets, applaudirent.

C'est à ce moment là que Gustou, souriant descendit l'escalier, le coeur rempli de bonheur, l'esprit apaisé.



Alain Pantel



Les Hautes-Cévennes, ce pays qui fut détruit

Septembre 1703, « Le Grand Ouvrage ».

En cet automne 1703, où en étions-nous de cette guerre qui semblait ne vouloir finir ?

D'un côté une armée de vingt mille hommes sous le commandement d'un maréchal de France : Nicolas de La Baume Montrevel, général des armées du roi, commandant général dans le Haut et Bas-Languedoc...

En face, deux mille paysans groupés en troupes commandées par Jean Cavalier, Rolland, Salomon Couderc, Henri Castanet, Joani et d'autres. Des paysans qui, par leur connaissance du pays, par la complicité des uns et des autres, par leur foi à vouloir retrouver leur liberté de prier à leur façon, semaient la terreur, incendiant églises et presbytères, se vengeant des anciens catholiques.

Le gibet, la roue, le bûcher, la prison, la galère, la déportation, tout avait été essayé ; sans résultat. La violence n'avait pas diminué la résistance de cette « canaille » ; la guerre continuait.

L'intendant en examinait le problème. Quelle était la solution ? Les conseillers, chacun ayant sa solution définitive et complète, ne manquaient pas.

Dans leur mandement, instruction, mémoire, tous les donneurs de conseils étaient pour la manière forte. Ainsi l'exprime le maréchal de camp Julien, pourtant petit fils d'un pasteur protestant :

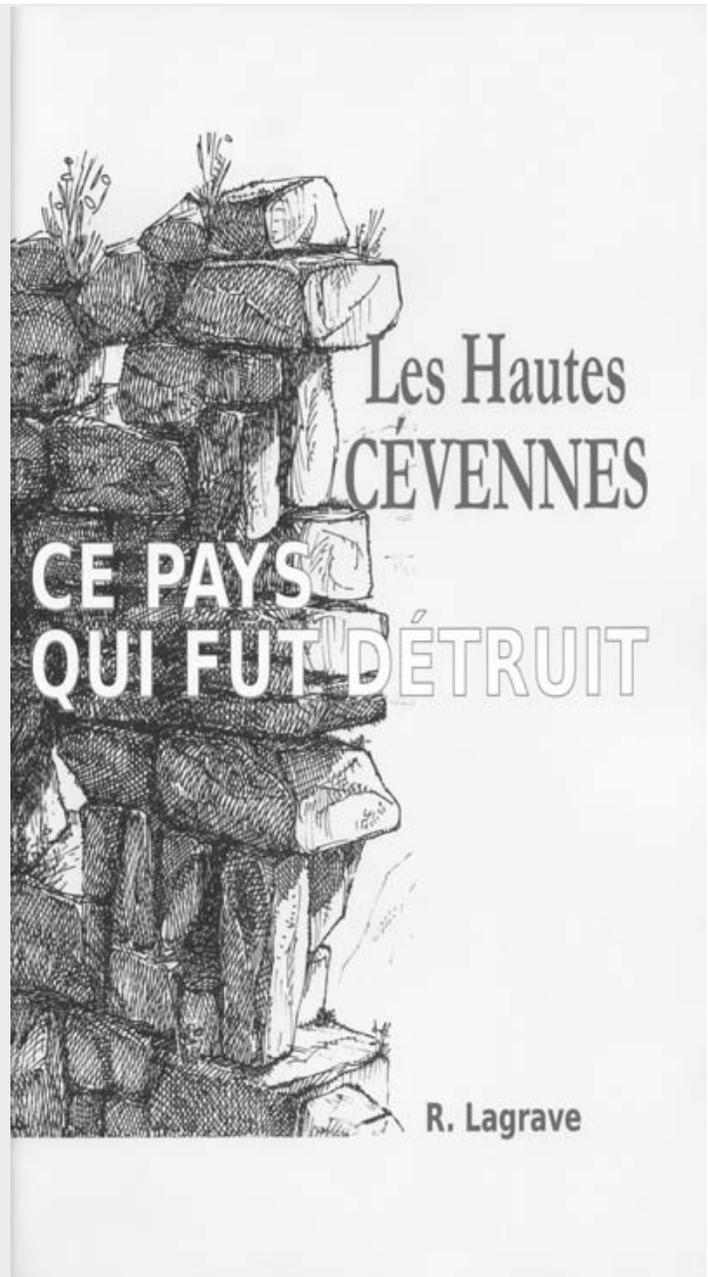
« Nous pourrons, moyennant l'aide du Seigneur, les réduire avec le tems mais ce ne sera pas sans exterminer une bonne partie de ces scélératez, et s'il estait possible il ne faudrait pas en laisser un seul en vie si l'on veut couper le mal à la racine, car il est dans le sang fort invétééré. L'autorité du Roy n'est presque plus reconnue dans les Hautes-Cévennes. »

Ainsi s'exprimait le maréchal de camp Julien le 25 mars 1703.

C'est l'intendant qui décida du choix final : la destruction des agglomérations et habitations des Hautes-Cévennes considérées comme le cœur de l'insurrection. Vider le pays de ses habitants en les regroupant dans les petites villes [...] ; et puis rendre inhabitables les mas et les jasses par le fer, le pic et le feu. [...] Voilà la solution pour faire cesser cette guerre qui n'a que trop duré : le Grand Ouvrage.

Devenu le « Grand Brûlement », le « Grand Ouvrage » a détruit :
— 31 paroisses du Diocèse de Mende comptant
— 669 agglomérations, hameaux et fermes isolées, portant sur
— 13.312 habitants, tous protestants nouvellement convertis.

« Les Hautes-Cévennes, ce pays qui fut détruit » dans la collection : « Rendez-vous aux 3 Fayards ».



On peut se procurer ce « cahier » en s'adressant
aux Éditions Gévaudan-Cévennes,
48400 La Salle-Prunet.

Prix de l'exemplaire : 5€ (frais postaux compris).

Fraissinet conseil municipal 15 mai 2012

Présents :

Jean-Pierre Allier, Paul et Yves Commandré, Dominique Molines, Gilbert Roure, Marie Lion, Nil Bjornson Langen, Christelle Folcher, Eugène Durand.

Excusés : Mazoyer Thierry, Thoyer Jean-Marie.

Secrétaire de séance :

Roure Gilbert.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 27/03/2012.

Intervention de Bruno Ramdane, chef de corps des sapeurs pompiers du Pont.

Village de Fraissinet : Puisage à côté de l'étable de Joël sur le béal et poteau incendie aux normes.

La Brousse : ruisseau et deux poteaux incendie.

Runes : Ronmusel pompage au ruisseau plus un poteau en face la maison Pantel. Drainer le chemin de l'Oultre.

Finialettes et Racoules : Mettre une sortie incendie sur canalisation nouvelle à chaque village.

Pont de bouquet : à voir pour un puisage

Sentier du Viala : mur tombé sur le sentier après chez Benjamin. À voir qui est propriétaire

Le ruisseau de Pierroche : apporter un peu de ciment.

Décision modificative adoptée sur le CCAS et le budget.

Travaux de la commune : Passages canadiens réalisés. Grosses dépenses pour les conduites d'eau qui ont gelés et réfection de chaussées.

Communauté de communes, Maison de Marie : Les marchés vont être lancés.

Chemin du Manubert : les travaux ne sont pas faits.

Mise en souterrain moyenne tension ERDF : Les travaux ont commencé (Pré du Moulin et Plaisance + Racoules vers le Pont + pose des Postes).

Consultation pour le chemin des bois à Runes : Rouvière : 20033€, Beaud : 42697,92 € TPCR : 29 786,38, Rouvière est retenu.

Appel d'offres pour choix du bureau d'étude pour la station d'épuration de Fraissinet

Megret 11515€, Faggès 15180 €, Megret est retenu.

Captages Runes et La Brousse Le bureau d'étude Falcon prépare le dossier des travaux de clôture des captages (coût étude+ DCE + surveillance des travaux 8800 €).

Concertation autour du schéma de cohérence territoriale du Pays

— Cévennes. Dossier en mairie Presbytère et mairie : le CAUE ne se prononce pas sur le presbytère. Pour la Mairie : Le plan a été fait à peu près comme nous l'avait montré Jean-Pierre. Presbytère : l'architecte de la maison de Marie doit faire une proposition financière et un plan. Pour la Mairie, cet architecte propose d'aménager un accès handicapé, soit par le terrain d'à côté (voir avec les propriétaires du terrain à côté), soit avec ascenseur (pas retenu, car trop cher 20 000 € et 2000 € d'entretien annuel) + travaux sur les portes).

Vente du terrain N° 10 à la Zone Artisanale à Jérémie Figeat et Marie de la Fouchardière Délibération à l'unanimité suite à l'obtention du permis de construire.

PLU Réunion entre Bureau d'Études Synergies et le Conseil Municipal le 8 juin 2012 à 9 heures.

Débroussaillage entre Runes et les Clauses. Demande sera faite à l'équipe des contrats verts.

Logement de l'école de Fraissinet : La locataire de

l'école est partie, mais a laissé ses affaires. Le maire va envoyer un courrier pour lui demander de vider l'appartement et fait faire des devis pour le rendre locatif. Émilie Reydon, seule à demander à ce jour est retenue. Élection du 10/06/2012 et 17/06/2012 : on prend les mêmes et on recommence (Marie remplace Nils de 11 h à 14 h).

Fraissinet conseil municipal 2 juillet 2012

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Jean-Marie THOYER, Marie LION, Christelle FOLCHER, Thierry MAZOYER, Eugène DURAND. Excusé : Nils BJORNSON LANGEN. Secrétaire de séance : Marie LION.

Approbation compte rendu de la séance précédente.

- Fin des travaux de la RD 35, entre Fraissinet de Lozère et Rûnes : Réception du projet de finalisation de la 1ère tranche de travaux. Conforme à l'esprit de la demande du conseil. La réunion « revégétalisation » a fixé l'emplacement d'arbres à planter, le passage de l'hydro-seeder effectué. Mais il y aura finalement du déblai de reste. Yves et Paul proposent une utilisation optimale de ce surplus : élargir la route entre le Fageas (point tri du carrefour RD35-VC la Brousse) et le pont de Bouquet (sortie Fraissinet côté

est). Le conseil demande au C.G. d'étudier le projet, avant consultation des propriétaires. Demande de Marie, soutenue par Jean-Marie : report d'envoi du projet de 15 jours, afin de contacter le Collectif créé suite à l'émotion suscitée par la « démesure » des travaux, afin d'informer sur le nouveau projet, avant décision par le conseil. 2 autres solutions pour gérer ce déblai de reste, mais qui semblent peu envisageables : remblai à stocker par l'entreprise ; remblai à stocker (aux Fourches). Délibération à l'unanimité d'attendre 15 jours que le collectif se manifeste, puis envoi du projet suivant : « pour l'utilisation du reste de déblai, élargissement de 2 m environ, portion Fageas-Bouquet, côté aval de la route, avec enrochement et non pas long talus pour maintien des remblais, en évitant la démesure, et attention à porter à la revégétalisation ».

- Déneigement = Permis PL : à partir du 1er septembre 2012, en plus du permis poids lourd, est demandé aux conducteurs du chasse-neige l'Afcos (formation d'une semaine, à Mende, durée de validité de cet agrément 5 ans, coût de 750 €/personne). Aujourd'hui, à La Brousse, il y a 4 permis P.L. Christian et Laurent PLAGNES pas intéressés pour être subventionnés par la commune. Rudy BOISSIER et Didier DAUDE : délibération à l'unanimité pour leur proposer le financement par la mairie de l'Afcos, sous réserve d'engagement de 5 ans de déneigement. - Délibération pour les travaux du logement de l'école : Brigitte ALLARD, la locataire, est partie. Ses affaires ont été débarrassées, nécessitant l'embauche des contrats verts. Devis pour travaux de remise en état : 30 000 €. Aides possibles : CG 7 622 € ; CR 2 900 € (forfaitaire, si travaux supérieur à 20 000 €). Soit pour nous : subvention à 40 % env. Délibération à l'unanimité pour lancer les travaux.

- Point sur les travaux : Chemin de Mallebrière : bétonnage fait (par TPCR). Chemin de Rûnes : entreprise Rouvière sélectionnée. Travaux en août 2012. Pour le projet d'alimentation en eau, le long de ce chemin : attente de la réponse (agence de l'eau + financements). Passages canadiens le long du chemin de Clauses : les passages canadiens sont faits ; attente de l'acceptation de vente d'une parcelle d'Yvette Meyrueis pour lancer les travaux de rénovation de la voie. Enfouissement des réseaux secs et humides à Finialettes : marché donné à INEO qui a baissé ses prix au niveau de Rouvière (réfection de la partie pluviale, 3 branchements d'eau, 14 branchements eaux usées). Le point sera fait ensuite sur la participation commune/privés. Fin des travaux prévue dans 2 mois. Moyenne tension : fait sur portion Plaisance-Pré du moulin-Racoules. Attente de la fin des foins pour continuer au-dessus de Racoules-Pont sans eau. Portion Pont sans eau-Ruas : attente de l'arrêté de l'État. Travaux des périmètres des 4 captages : consultation des entreprises faite. 1er lot de travaux (terrassment, enrochement, nivellement) : 59 052 € Rouvière, 48 602 € d'AB Travaux : retenus. 2ème lot de travaux (forestiers) : 34 576 € Estimation Administrative, 33 485 € Rouvière Florac : retenu. Attente des accords de l'agence de l'eau + CG pour lancer les travaux. Comme ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2012, décision modificative pour le transfert des financements.

La Maison de Marie : informations : article dans la Lozère Nouvelle ; publication du DCE (offre de marchés lancés en 12 lots de travaux) : avis d'appel public à la concurrence. Réponse avant le 25/7.

Cession de terrain à Mme NURIT (Viala) : accord pour céder 70 m² de la commune

contre une parcelle à elle de 15 m² env. qu'on a goudronné. Achat de terrain par M. NOUIS (Viala) : souhaite être propriétaire du terrassement (70 m², communal) qui lui permet d'accéder à sa propriété. Accord pour une vente à 5 €/m².

- Soirée théâtrale : jeudi 9 août 2012, à 18 h 30, clôture de la nouvelle saison de lectures à voix haute par la compagnie du théâtre Clandestin (Cyril Djalmit, de Finialettes), à Racoules.

Apéro Communal : infos dans le journal communal de début août.

- Questions diverses : parapet de Peyrache à étudier. Proposition d'un projet socio-éducatif « une école pour tous tout au long de la vie » par Jean-Marie sur le bâtiment de la Cure de Fraissinet (réouverture d'une école primaire + université populaire rurale. Réunion du conseil d'école du 2/7 à 18 h : 53 enfants inscrits à la rentrée 2012 au Pont, besoin de 2 conseillers municipaux délégués pour les réunions du projet éco-école « déchet » de l'année scolaire 2012-2013 (Gilbert et Marie). SIVU : décompte des salaires pour 2010 vient d'être donné par la commune du Pont (75 000 € pour 10 salariés) ; avance de versements par les communes de 130 000 € ; contrat d'Albert DOUCHY finissant le 15/6/12 non renouvelé. Attente des nouveaux « contrats d'avenir » remplaçant les anciens CAE (décision mi-août d'une future embauche) ; Dossiers de demande de subvention pour le projet de rénovation de la cour d'école lancés. Toboggan de l'école de Fraissinet : non vendable. Communauté de communes : Création d'une salle hors sac par l'association Stevenson dans l'ancien presbytère au Pont (+ 2 logements). ZAE de Mas Méjean : 4 lots à vendre. Projet Croix de Berthel abandonné, par désaccord des héritiers pour la vente, mais proposé à la SAFER. Attente d'un

reprenneur pour l'établissement du Salson (centre d'accueil de 6 enfants de l'assistance, 3-4 salariés, à St Frézal), sinon la CC propose un « atelier-relais » avec rachat par la CC puis location. Travaux en cours au futur café de pays (qui ouvre dès la fin des travaux cet été) + siège des ABPS, à l'Espinas.

Pont de Montvert conseil municipal 13 avril 2012

Présents : Sophie Pantel, Rachel Cayrac, Catherine Pantel, Frédéric Folcher, François Folcher, Maurice Plagnes, Albert Douchy, Alain Jaffard, Yves Élie Laurent, ainsi que Émilie Reydon.

*excusés : Delphine Desnaud, Maryse Brès
secrétaire Yves Élie Laurent*

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2012

- Baignade sous le pont. Delphine Ramdane ne pouvant plus assurer ce service, Alain Jaffard présente les deux candidatures reçues pour ce poste. Il est chargé de les contacter.

- Subventions aux associations. Avec un budget de 24 200 €, comparé au nombre d'habitants et aux ressources disponibles, notre commune est en tête de liste sur le plan national par les aides apportées aux associations. Deux d'entre elles obtiennent un peu plus que demandé, attendu l'impact très direct de leur action sur l'économie du village. Ci-dessous, voici les sommes allouées à chaque association par délibération prise ce jour vendredi 13 avril.

Théâtre clandestin : 300,00 €
Les Amis du Livre : 800,00 €
Comité des Fêtes : 2500,00 €
Foyer culturel de Florac (collège) : 150,00 €
Jazz à Vialas : 400,00 €
Entente cantonale de Football : 700,00 €
La Calade : 200,00 €
Sources Vives : 400,00 €
L'Arbre aux abeilles : 700,00 €
Foyer Rural Passe montagne : 1300,00 €
Association des métiers d'arts : 3000,00 €
Stevenson : 1000,00 €
ASA DFCI : 2500,00 €
Trait d'Union : 3000,00 €
Arc-en-ciel : 100,00 €
Ainés ruraux : 250,00 €
ADMR : La Pontoise : 400,00 €
Restos du cœur : 150,00 €
Secours populaire : 150,00 €
Les Accrochés Grimpeurs : 500,00 €
FNACA : 600,00 €
CINECO : 800,00 €
ADOC / Total Festum : 1200,00 €
Patrimoni : 2000,00 €
Association de Felgerolles : 100,00 €
Les Montvertipontaines : 200,00 €
Association Mont Lozère Elevage : 500,00 €

- Alain Jaffard résume la dernière séance du conseil communautaire.

Un rapport d'activité a été fait sur la cyber-base, la maison de l'emploi et de la cohésion sociale et le relais services publics.

A été prise une délibération pour le bail du terrain concernant la construction de la future gardarmerie, près de l'école. Une convention a été passée avec Lozère Habitation.

À Fraissinet de Lozère, avancée du projet de la Maison de Marie, qui serait un petit ensemble de logements et de locaux d'activités.

Pour le projet de la Croix de Berthel, subsiste le problème d'acquisition du foncier qui n'est pas encore réglé.

Budget communal.

- Comptes administratifs :

1) Budget principal

Monsieur Jaffard présente le Compte administratif, conforme au compte de gestion, de l'année 2011.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 789 906.45 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 960 611.88 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 212 748.60 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 270 657.78 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, le débat s'étant déroulé en l'absence de madame le Maire.

2) Budget de l'eau

Monsieur Jaffard présente le Compte administratif, conforme au compte de gestion, de l'année 2011.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 45 607.06 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 230 232.43 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 398 337.77 € + 330 524.20 de déficit reporté des années précédentes, soit 728 861.97 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 301 246.98 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, le débat s'étant déroulé en l'absence de madame le Maire.

Les affectations de résultat sont votées de la façon suivante :

1) Budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté : 170 705,43 €

Excédent d'investissement reporté : 57 909,18 €

2) Budget de l'eau :

Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 213 467,58 €

Déficit d'investissement reporté : 427 614,99 €

Budgets primitifs 2012

Le budget de l'eau est voté en équilibre avec les montants suivants :

Fonctionnement : 118 639.53 euros

Investissement : 74 848.00 euros

La bonne exécution du budget devrait permettre de combler le déficit d'investissement cette année, notamment au moyen d'une subvention venant du budget principal.

Le budget principal est voté en équilibre avec les montants suivants :

Fonctionnement : 949 871.18 euros

Investissement : 1 444 709.47 euros

Vote des taux :

Les taux de contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et CFE) sont votés à l'identique de l'année précédente, soit :

— 10.41 % : taxe d'habitation

— 15.69 % : taxe foncière bâti

— 268.16 % : taxe foncière non bâti

— 22.23 % : CFE

Pour une recette prévisionnelle totale de 189 703.03 €

- Demande des pompiers de réfection de leur coin, cuisine, délibération est prise de contribuer à hauteur d'une subvention de 1000€.

- Total Festum. Se déroulera cette année du vendredi 22 au dimanche 24 juin. Le soutien de la mairie est accordé pour mise en place, installation et démontage, et mise à contribution pour ces tâches des employés communaux afin de pouvoir réaliser les manifestations et spectacles prévus, notamment à la tour de l'horloge, cette année.

- Concilier les directives de la ZPPAUP et les activités professionnelles : surcoût de réfection du toit imposé aux ateliers Folcher. Décision est prise à l'unanimité de contribuer en partie et de manière exceptionnelle, eu égard à l'importance économique de ce bâtiment d'activité, à la prise en charge du surcoût architectural.

Dans la foulée des travaux pour l'établissement d'un règlement

intérieur, il est prévu une réunion de travail pour procéder aux réajustements nécessaires.

- Chaises cineco :

un total de 25 chaises sont sorties pour une manifestation au temple, et ne sont pas revenues. Nul ne sait où elles sont. Elles manquent à l'équipement d'accueil du public cineco. Avant même ce conseil avait été demandé par Madame le Maire la rédaction d'un bon de commande pour palier à ce manque d'équipement.

- Problématique des facturations de l'eau, pour l'établissement des sources du Tarn. Des ajustements comptables ont généré des zones de flou. Alain Jaffard et Maurice Plagnes vont mettre en place un dispositif pour établir les consommations en eau de cet établissement.

- Demande d'alimentation en eau de Yves Molines, qui a acheté la maison Ogolnik, située sur la nouvelle route de Rieumal. On va étudier la solution proposée, s'il est possible de profiter de l'extension de réseau nécessaire pour l'alimentation du bâtiment agricole de Yves Élie Laurent et de la prolonger de l'autre côté de la vallée, jusque chez lui, ou rechercher une autre solution.

- Projet de jardin à étages de Gérard Mersadier qui embellirait l'entrée du village. Cela nécessiterait le déclassement d'une petite parcelle D755 de domaine public en domaine privé, afin de pouvoir la vendre à Gérard Mersadier pour ce projet. Sous réserve de faisabilité de l'ensemble des travaux, une suite favorable est envisagée.

- Lecture de la lettre de Madame Roure, au sujet des dégâts occasionnés chez elle par la circulation des eaux de pluie qui ont descendu la route depuis Chantecocote jusque vers sa maison. François Folcher va

rechercher une solution pour éviter le dévalement des eaux au niveau de chantecocote depuis la montagne sur la route, comme cela s'est produit.

- Concours des prairies fleuries. Cette année, notre commune fait partie du secteur concerné par cette initiative des Parcs Nationaux. Il s'agit de favoriser le développement de la concertation entre les différents acteurs des milieux aller vers plus de qualité agro environnementale. Sur proposition de la chambre d'agriculture de Lozère, un apiculteur fait partie du jury, cette année Yves Élie Laurent.

- Est examiné à nouveau le processus de réforme de classement des offices de tourisme qui nous pousse à nous mobiliser et nous amènera à solliciter les acteurs locaux pour permettre un classement favorable à notre économie.

- Crèche

Pour des raisons de fréquentation insuffisante, une journée de crèche à Saint Frézal de Ventalon est basculée vers le Pont, où il y a actuellement plus de demande.

Décision prise d'installer un portail à ressort à l'entrée de la crèche pour palier aux oublis de fermeture par certains usagers. Ce qui pourrait occasionner un accident.

- À la suggestion du syndicat intercommunal pour la collecte et le tri des déchets, une sensibilisation aux possibilités de compostage et au matériel proposé à prix modique sera effectuée un mercredi, lors du marché au fleurs.

- Lecture d'un courrier de M Laurent LIESER, qui a le projet d'installer un jardin de plantes à bulbes, qui serait une attraction touristique par les collections cultivées, et un commerce de ces bulbes sur la commune.

Tempête de délibérations

Yves Élie Laurent est chargé de réunir plus d'information sur le type de terrain nécessaire et sur les possibilités existantes pour répondre à ce projet.

- Point sur les travaux par François Folcher ;
Aménagement place de l'église. RDV, le 19 avril à 14 h 30 pour validation du projet et voir ce qui est autorisé ou non par le SDAP pour ce projet.

Enfouissement des réseaux Haute tension RDV le 19 avril à 10 h avec ERDF, le PNC et Engelvin pour définir le tracé du pont de Fiarousse RD20 à l'Hermet village. En 2013, l'enfouissement continuera de Fontchaldette à la Baraquette, via frutgères.

Régularisation des captages. RDV, le 20 avril avec le cabinet Falcon pour synoptique des travaux. Acquisition de foncier pour le captage de Finiels à proposer à André et Daniel Molines.

Aire de jeux. préparation par les employés communaux de l'emplacement. Intervention de Cévennes évasion courant mai.

Cour de l'école. Mesures et devis pour le revêtement d'enrobé. En présence du directeur de l'école et de M Grasset.

Programme de Voirie communale 2011_2012. La réception des travaux aura lieu le mardi 10 avril à la mairie. pas de réserve cette année. La réunion de début de travaux 2012 aura lieu début mai.

Murs. Travaux de rejointement d'enrochement et de pose de grille prévu dans la semaine 16 ainsi que les travaux dans la grand-rue, derrière la maison de Laurence Monteil.

Petit patrimoine.
Moulin du Cros et de Salarial. La SARL Loureiro a fini les gros

travaux de maçonnerie. Thomas Brasseur doit terminer en mai le mécanisme de la meule et la menuiserie. La commune a envoyé un deuxième ordre de service et une lettre de rappel.

Alain Jaffard souligne la bonne avancée des travaux sur les maisons du pré Platon, actuellement on en est au stade de la plomberie.

La passerelle du Rieumalet : l'ouverture des plis rentrant dans les critères d'acceptation a permis de retenir 6 propositions. La proposition retenue pour ses qualités techniques et son tarif est celle de l'entreprise GERMAIN ENVIRONNEMENT pour un montant de 154 000 €, alliant métal et bois, et réalisable dans un délai de 13 semaines, adaptée à notre demande, afin de ne pas gêner les usagers du secteur, dont les déplacements liés à la vie scolaire.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

La phase d'élaboration du diagnostic a été faite.

À présent nous devons définir les orientations en matière d'aménagement. Une réunion de travail est prévue le 27 avril afin d'aboutir à la concrétisation d'un zonage.

Travaux dans l'église

Les entreprises spécialisées dans l'enduit à la chaux n'étant pas disponibles, il est envisagé de reporter ces travaux ainsi que les travaux de peinture qui doivent être exécutés par des stagiaires sous la conduite d'Achille Trombini.

Grizac

Les problèmes d'écoulement des eaux n'étant pas encore entièrement résolus, il convient de réunir les usagers pour une réflexion collective.

M Alain Combes de Béziers fait part d'un projet de vente d'une maison à l'Hermet, près de la

fontaine, et d'un terrain adjacent permettant de faire un dispositif privé d'épuration des eaux.

Pont de Montvert
conseil municipal
9 juin 2012

Présents : Sophie PANTEL, Cathy PANTEL, Yves-Elie LAURENT, François FOLCHER, Rachel CAYRAC, Frédéric FOLCHER, Delphine DESNAUD, Albert DOUCHY, Alain JAFFARD

Excusés : Maryse BRES, Maurice PLAGNES

Secrétaire de séance : Alain JAFFARD

• Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril est approuvé.

• Crèche

Les parents des enfants fréquentant la crèche souhaiteraient qu'une place de stationnement « Minute » soit signalée pour faciliter l'accès à cet équipement aux heures d'entrée et sortie. Accord de principe pour cela.

Il est par ailleurs nécessaire de prévoir, pour la sécurité des enfants, un système de fermeture automatique du portail donnant sur la rue (type groom ou ressort). Frédéric Folcher prendra contact avec les entreprises susceptibles de réaliser ce travail.

• Point sur le personnel de la commune

— Bernard Chaptal est en arrêt maladie suite à son opération, et ce, pour un temps qui sera relativement long.

— Un effectif incomplet durant la période estivale chargée et en période de congés soulève des problèmes d'organisation notamment avec les deux temps du Festival et de la Fête ainsi

que les marchés nocturnes. F Folcher recevra Mr Andrieux qui a fait acte de candidature. La possibilité d'employer J P Bert en vacataire sera également étudiée.

— Malgré une annonce à pôle emploi, peu de candidatures exprimées pour le poste de surveillant de baignade. À ce jour, une personne s'est proposée pour la période du 5 au 31 août.

• Horaires bibliothèque

Les nouveaux horaires de la bibliothèque sont 10h30 – 12h30, 6 jours sur 7.

Une animation est par ailleurs prévue le lundi de 18h30 à 21h.

Un problème majeur est rencontré : c'est le non retour des livres prêtés et c'est notamment très gênant lorsque les livres appartiennent à la BdP. Le conseil délibère pour que soit mis en œuvre une mise en demeure par la commune 1 mois après la deuxième relance de la bibliothèque.

• Distributeur de billets

Le Crédit Agricole a dénoncé le contrat avec la CASBA et le distributeur actuel sera retiré. Le CA demande à la commune de combler le déficit de 2011 à hauteur de 2.203 €, ce que le Conseil refuse à l'unanimité.

Actuellement, une négociation est conduite par la commune avec cette banque pour l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) alimenté par la banque tout en maintenant les permanences actuelles. Le Conseil approuve ce projet et valide l'engagement financier de couvrir à hauteur de 3.000 € maximum par an, l'éventuel déficit de fonctionnement de cet appareil.

Le Conseil souhaite que ce DAB, dont l'installation nécessite quelques travaux, puisse être opérationnel pour le festival.

• Programme de voirie

o Réfection de la chaussée sur la voie communale de Champlong de Lozère

o Réfection de la chaussée VC1 l'Hôpital : une partie bicouche marron + une partie béton

Tempête de délibérations

I. INFORMATIONS DIVERSES

• Office de tourisme : présentation de l'équipe, des missions et des enjeux :

L'Office du Tourisme « des Cévennes au Mont Lozère » basée au Pont de Montvert et à qui la compétence « tourisme » de la commune est déléguée au travers de la communauté de communes a souhaité rencontrer le Conseil Municipal afin de présenter son rôle, ses missions, son organisation et sa nouvelle équipe dans le but de redynamiser les liens avec les différents territoires qu'il représente ainsi qu'avec leurs populations.

Les échanges entre membres du Conseil et représentants de l'Office du Tourisme ont permis de mettre en lumière un certain déficit d'information, au niveau des territoires, sur les animations organisées sous son égide. Afin d'y remédier, il a été décidé que la commune assurerait désormais une diffusion aussi générale que possible du programme d'animations édité chaque mois par l'Office du Tourisme et notamment au moyen de la messagerie électronique.

• Programme de voirie 2012 : modification du montant des travaux

Le coût financier Programme de voirie 2012 est modifié et s'élève à 20 311.85 € TTC :

- La participation de la commune est de 14 069.78 € TTC
- La subvention du département [PEVC 2012] est de 6 242.07 €

• Schéma directeur d'assainissement :

Il est rappelé que la réalisation du schéma directeur d'assainissement fait partie des dossiers prioritaires pour l'année 2012.

• Projet de l'Espinas :

Le projet d'École de la Pierre Sèche porté par les ABPS est en cours.

À cela, les associations Bois 2 Mains et Epi 2 mains ont pour projet de créer un café de pays

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		126 154.16	42 087.35		42 087.35	126 154.16
Opérations de l'exercice	132 613.31	168 876.80	242 286.16	129 757.29	374 899.47	298 634.09
TOTAUX	132 613.31	295 030.96	284 373.51	129 757.29	416 986.82	424 788.25
Résultat de clôture		162 417.65	154 616.22			7 801.43

Restes à réaliser :		104 812.50
Besoin/excédent de financement total :		112 613.93
Pour mémoire : virement à la section d'investissement :		147 764.18

au hameau de l'Espinas.

Le Conseil échange sur les obligations relatives à l'accueil du public (assainissement, réserve incendie, accessibilité, normes électriques...).

Le Conseil insiste sur la nécessité d'acter le projet d'alimentation en eau potable du site, de dresser son plan de financement et d'établir les demandes de subvention.

• Travaux DFCI:

Le projet de yourte communale sera soumis aux obligations de tout bâtiment destiné à recevoir du public qui doit pouvoir disposer d'une réserve d'eau pour des raisons de sécurité incendie. La solution d'une citerne souple installée en amont du bassin DFCI actuel et disposant d'un réseau indépendant de celui de l'eau potable est présentée. Le Conseil donne son accord pour étudier cette option.

D'une manière plus générale, une réflexion doit être engagée sur l'entretien des bassins DFCI de la commune.

II. DÉLIBÉRATIONS

Objet de la délibération : Délégués de la commune à l'office de tourisme

Les titulaires actuels sont Pierrette Coudert et Pierre-Philippe Schaeffer.

M Schaeffer souhaite ne plus être titulaire ; M Lecat le remplace.

Objet de la délibération : Finances de la commune

1. CA 2011 /CG 21 011 /

Affectation des résultats

(Cf : tableau ci-dessus)

M. le Maire présente au conseil le compte administratif 2011 :

Le conseil (sans la présence de M. le Maire) délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.

Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2011 et décide d'affecter l'excédent de résultat comme suit :

- 49 803.72 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 112 613.93 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le CA et le CG 2011 et l'affectation des résultats sont consultables à la mairie

2. Vote des taux des impôts locaux (cf tableau page 31).

M. le Maire propose une augmentation de 2.83 % des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 : Cette revalorisation tient compte du niveau des services désormais rendus par la commune qui se traduit par une hausse de son budget de fonctionnement et une réduction corrélative de ses capacités d'autofinancement.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les taux des impôts locaux pour l'année 2012.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 (formulaire

n° 1259) est consultable à la mairie.

3. BP 2012

M. le Maire présente :

Les dépenses de fonctionnement réalisées au titre de l'année 2011 :

- Crédits de fonctionnement : 290 047.77 € répartis comme suit :
- Dépenses réelles de fonctionnement : 143 156.73 €
- Virement à la section investissement : 144 712.04 €
- Opération d'ordre de transfert entre sections : 2179 €

Le chapitre 011 (charge de gestion générale) est en hausse (11 416 €), car il faut prendre en compte le coût des matériaux pour les travaux en régie (réhabilitation maison Rouverand) Les recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2012 : - 290 047.77 € dont 112 613.93 € de résultat de fonctionnement reporté.

Soit un total de recettes de fonctionnement projeté pour l'année 2012 de 177 433.84 €, dont 25 600 € correspondant au coût des travaux en régie et transférés en section investissement (récupération FCTVA) Le chapitre 13 (atténuation de charges) s'élève à 11 727 € ; ce montant correspond aux aides pour l'embauche des deux contrats CAE.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisations foncières aux entreprises	PRODUIT	Reste Commune
Taux 2011	13.35%	13.70%	163.08%	17.07%		
Taux 2012	13.73%	14.09%	167.70%	17.49%		
Produits +2.83%	13384.61	7790.50	1676.95	647.18	23499	18638
Prélèvement GIR	4861					

La Dotation Globale de Fonctionnement est quasi identique à celle versée en 2011 (99 230 € en 2012 et de 99 188 € en 2011).

Les dépenses et les recettes d'investissement prévues pour l'année 2012 :

Dépenses d'investissement :

□ Dépenses réelles d'investissement : 554 410.08 € (y compris compte 1068 et opérations d'ordre/patrimoniales)

Montant auquel s'ajoutent :

• Restes à réaliser exercice précédent : 47 661.98 €

• Solde d'exécution de la section investissement reporté : 154 616.22 €

Soit un total des dépenses d'investissement cumulées de 756 688.28 €

Recettes d'investissement :

- Recettes réelles d'investissement : 428 990.37 €

Montant auquel s'ajoutent :

- Les recettes d'ordre d'investissement, soit 175 223.43 € qui se répartissent comme suit :

— Virement à la section de fonctionnement : 144 712.04 €

— Opération d'ordre de transfert entre sections : 2139 €

— Opérations patrimoniales : 28 372.39 €

- Les restes à réaliser, soit 152 474.48 €

Soit un total des recettes d'investissement cumulées de 756 688.28 €

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2012 tel

qu'il lui a été présenté.

Le BP 2012 est consultable à la mairie.

Objet de la délibération : Affectation des dépenses liées aux PED 2010, 2011, 2012

Le Conseil autorise M. le Maire à :

- modifier l'intitulé de l'opération PED 2010 (montant 7 000 €/base subventionnable 14 000 €) par : divers matériaux et outillage

- solliciter une subvention au titre du dispositif PED 2011 (montant 5 000 €/base subventionnable 10 000 €) auprès du Conseil Général de la Lozère pour participer au financement de l'opération divers travaux

- solliciter une subvention au titre du dispositif PED 2012 (montant 5 000 € sur une base subventionnable de 10 000 €) auprès du Conseil Général de la Lozère et de modifier l'intitulé initial pour participer au financement de travaux d'aménagement du hameau de l'Espinass.

Objet de la délibération : Devis SDEE pour enfouissement de réseau à Lézinier

M. le maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en discrétion des réseaux électriques, dont un avant-projet réalisé par le Syndicat départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère

(SDEE) a été chiffré, y compris le génie civil à 63 675 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet de ces travaux et sollicite à la fois son inscription sur un programme de financement à hauteur de 11 060 € HT ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Général de la Lozère au titre du P.A.V de 0.5 x (28 010 + 11 060) = 0.5 x 39 070 €, soit 19 535 €.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de fonds de concours à intervenir à la commande des travaux

Objet de la délibération : Électrification de Tour Cléonis – versement du fonds de concours

Dans le cadre du financement des travaux d'extension concernant l'électrification de Tour Cléonis, le SDEE sollicite auprès de la commune le versement d'un fonds de concours de 1 100 €.

Le conseil, à l'unanimité, s'engage à verser le fonds de concours après achèvement des travaux

Objet de la délibération : Voirie communale de Sambuget bas : création d'une zone d'aménagement différé sur une partie de la parcelle C8 (4 m de large depuis l'extérieur de la chaussée) pour permettre une aire de retournement

Le conseil municipal, après avoir débattu, décide de demander à M. le Préfet la création d'une ZAD pour le motif suivant : — Réalisation d'équipements collectifs : une partie d'environ 60 m² sur la parcelle C8 afin d'aménager une aire de retournement.

Objet de la délibération : Mise à jour du tableau des voiries communales : présentation des propositions de classement et déclassement. Principe

d'ouverture d'une enquête publique

La délibération est reportée au prochain conseil.

Objet de la délibération : autorisation au Maire pour signature convention avec l'Association Cultuelle pour l'utilisation du Temple

Le conseil approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 15 h
Prochain Conseil Municipal le vendredi 15 juin à 18 h

Saint Fréal
conseil municipal
26 mars 2012

Présents :

*M. LIEBER Jean-Claude, Maire
M. HUGON Jacques, 1er Adjoint*

M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint

*Mmes DIDIER Anne-Marie,
DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine, SALMERON Fabienne.*

*MM. COVELLI Philip,
JEANNET Maurice,
WARMERDAM Erwin.*

Absent :

M. GOURDON Marc.

*Secrétaire de séance :
Anne-Marie DIDIER, Alain VENTURA.*

ORDRE DU JOUR :

□ Remarques sur le compte-rendu du CM du 03 février 2012
Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

□ Vote du compte administratif 2011 :

Tempête de délibérations

Alain VENTURA présente le compte administratif 2011, en parfaite concordance avec le compte de gestion de cet exercice. Les différents budgets sont votés en l'absence du Maire.

o Budget principal

— Section de fonctionnement :
Dépenses : 267.039,44 € ;
Recettes 304.786,88 € ;
Excédent 2011 : 37.747,44 €.

— Section d'investissement :
Dépenses : 281.795,28 €
(dont 56.148,01 € de déficit en 2010) ;
Recettes : 244.521,13 € ;
Déficit 2011 : 37.274,15 €, auquel s'ajoutent les restes à réaliser pour l'enfouissement des réseaux à Vimbouches (subvention PNC : -18.000,00 € et facture France Télécom : + 3.000,00 €) soit - 15.000,00 €, soit un déficit d'investissement de clôture au CA 2011 de 22.274,15 €.

À noter : le déficit qui était de 182.614,01 € en 2008, de 72.570,95 € en 2009, et de 56.148,01 € en 2010 va nettement en se résorbant.

Le Compte Administratif « Budget Principal » 2011 est voté et signé à l'unanimité.

o Budget Caisse des Écoles

Dépenses : 48.775,94 € ;
Recettes : 49.245,99 € (dont 495,75 € d'excédent 2010 reporté) ;
Excédent 2011 : 470,05 €.

À noter :

— La subvention versée par notre commune pour équilibrer le budget école a été cette année de 32.300,00 €.

— La participation de la commune de Saint Andéol de Clerguemort a été de 8.000,00 € soit 1.000,00 € par enfant (sachant que le coût réel de fonctionnement par enfant est de 1.904,00 €).

Le Compte Administratif « Caisse des Écoles » 2011 est voté et signé à l'unanimité.

o Budget AEP

— Section d'exploitation :
Dépenses : 32.431,28 € (dont 16.000,00 € de travaux en régie) ;

Recettes : 36.439,36 € (dont 11.370,15 € d'excédent 2010 reporté) ;
Excédent 2011 : 4.008,08 €.

— Section d'investissement :
Dépenses : 21.206,74 € ;
Recettes : 53.890,85 € (dont 39.137,63 € d'excédent 2010 reporté) ;
Excédent 2011 : 32.684,11 €.

Le Compte Administratif « AEP » 2011 est voté et signé à l'unanimité.

o Budget CCAS

Dépenses : 0,00 € ;
Recettes : 125,70 € (dont 125,70 € d'excédent 2010 reporté) ;
Excédent 2011 : 125,70 €.

□ Vote des taux communaux.

Il est décidé de maintenir les mêmes taux que ceux de 2011 pour les différentes taxes, soit :
Taxe d'habitation = 12,38 ;
taxe foncier bâti = 13,11 ;
Taxe foncier non bâti = 240,52 ;
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises, qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle) = 16,27.

La commission des répartiteurs se réunira le 13 juin pour examiner et éventuellement rééquilibrer les bases d'impositions.

□ Vote des subventions 2012.

Il est décidé d'accorder des subventions aux organismes suivants, pour un total de 850,00 € :

- Amicale des Sapeurs Pompiers du Collet de Dèze : 150,00 €.

- Anciens combattants : 50,00 €.

o Association Epi de Mains : 100,00 €.

- Les Restos du Cœur : 100,00 €.

- Association CINECO : 200,00 € (150,00 € projections ; 50,00 € animation-école).

- Association Théâtre Clandestin : 100,00 €.

- Association Liridona (Réseau Education Sans Frontière) : 100,00 €.

- Association L'Arbre aux Abeilles : 50,00 €.

- Vote du Budget primitif 2012 :

Il est présenté par le Maire et Alain VENTURA, adjoint en charge des affaires budgétaires.

- Budget principal

— Section de fonctionnement :
Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 289.299,22 € (avec un excédent 2011 reporté de 16.437,22 €).

À noter : La dette antérieure de 18.000,00 € envers l'ASADFCI a été épongée au cours de l'exercice 2011 et des travaux en régie en AEP seront confiés aux employés communaux à hauteur de 11.802,00 €, ce qui permet de prévoir un prélèvement au profit de la section d'investissement à hauteur de 49.115,27 €.

— Section d'investissement :
Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 222.557,62 € (avec un excédent 2011 reporté de 36.916,26 €).

À noter que sont prévus les programmes suivants :

• Travaux éclairage public.

• Fin travaux liés aux inondations 2008.

• Travaux tunnel des Espérelles.

• Travaux voirie (aménagement parkings et aire de retournement pour mise en sécurité du hameau des Abrits).

Le Budget primitif « Budget Principal » 2012 est voté et signé à l'unanimité.

- Budget Caisse des Écoles

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 49.390,00 €.

À noter :

— Il est proposé de porter la participation de la commune de Saint Andéol aux frais occasionnés par l'école de 1.000,00 € à 1.200,00 € par enfant inscrit à l'école des Abrits, afin de s'orienter vers le coût réel du fonctionnement (environ 1.500 € par enfant). Cette proposition sera soumise à l'approbation de la mairie de Saint Andéol de Clerguemort sur présentation de notre compte administratif 2011.

Le Budget Primitif « Caisse des Écoles » 2012 est voté et signé

à l'unanimité.

- Budget AEP

— Section d'exploitation :
Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 30.989,62 € (avec un excédent 2011 reporté de 4.008,08 €).

— Section d'investissement :
Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 53.862,71 € (avec un excédent 2011 reporté de 32.684,11 €).

Le Budget primitif « AEP » 2012 est voté et signé à l'unanimité.

- Budget Annexe « logements sociaux maison de l'Arbousset »

— Section fonctionnement :
Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 1.200,00 €

-Section investissement :
Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 191.713,00 € (avec un prêt PLS de 1000.000,00 € sur 20 ans dont les mensualités seront couvertes par les recettes de loyers des 2 logements).

Le Budget primitif « Logements sociaux maison de l'Arbousset » 2012 est voté et signé à l'unanimité.

- Budget CCAS

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 125,70 € (avec un excédent 2011 reporté de 125,70 €).

□ Délibérations.

o Acquisition d'une parcelle pour parking de la Ponge et désignation du notaire : la parcelle B 224, propriété Pey, va être divisée en deux parcelles suite au relevé du géomètre. Cette division permettra de séparer la partie « parking » qui sera vendue pour la somme de 700,00 € à la commune pour y créer un parking communal à la Ponge, de l'autre portion de terrain qui sera acquise par M. Ferrand.

Accord de l'ensemble du Conseil pour cette acquisition au prix fixé. Le notaire retenu est Maître Pottier de Florac. Le Maire est chargé de mener à bien cette

transaction.

- Désignation de l'architecte pour l'aménagement de terrains à l'Ayrolles : le Conseil à l'unanimité désigne M. Boyer Jacques, architecte à Langogne pour l'établissement des plans d'aménagement et charge le Maire du suivi de ce dossier.

- Désignation de l'architecte pour l'aménagement de deux logements à l'Arbousset : le Maire expose que, suite à un planning trop chargé, M. Vanel, architecte à Florac, est indisponible pour la réalisation du projet de réhabilitation de la maison de l'Arbousset. En conséquence, le contrat n° 154-04-08 « Arbousset » passé entre cet architecte et la commune est résilié à l'amiable comme le confirme son courrier en date du 20 mars 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité adopte cette décision et désigne comme nouvel architecte M. Boyer Jacques, pour mener à bien cette opération reprenant le dossier financièrement là où M. Vanel l'avait laissé (après Avant Projet Sommaire). Il charge M. le Maire de toutes démarches concernant cette opération.

o Convention crèche avec l'association « Trait D'Union » : le Conseil à l'unanimité charge M. le Maire de signer une convention de mise à disposition du local de la crèche avec l'association « Trait d'Union », pour l'activité de garderie.

- Convention de prêt de locaux communaux avec l'association ASA-DFCI du Pont de Montvert : M. Ventura ne prend pas part à ce débat, étant concerné en tant que vice président de l'association. Il est décidé d'autoriser l'occupation du garage communal du Temple et d'un bureau à l'étage de la Mairie par l'ASA-DFCI pour une somme de 1.800,00 € par an. La régularisation pour l'occupation au titre de l'année 2011 sera faite sous les mêmes conditions. Accord de l'ensemble du

Conseil pouvant légalement délibérer. M. le Maire est chargé de l'application de cette décision.

- Renouvellement du contrat temporaire complémentaire au secrétariat de mairie : Ce contrat est reconduit pour 2012, à l'unanimité des membres du Conseil, dans les mêmes conditions que l'année passée. Le Maire est chargé de la signature de ce contrat.

- Délibération relative aux suppressions d'emplois à l'ONF : une délibération est prise à l'unanimité pour demander le maintien des effectifs de l'ONF, organisme indispensable à la gestion de nos massifs forestiers.

□ Questions diverses

— Élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012.

La tenue du bureau de vote se fera de la manière suivante : 8 h -10 h= Marie-Christine et Jean-Claude Lieber ; 10 h -12 h= Fabienne Salmeron et Maurice Jeannet ; 12 h -14 h= Jacques Hugon et Marc Gourdon ; 14h-16 h= Isabelle Duquenne et Anne-Marie Didier ; 16h-18 h= Isabelle Duquenne et Alain Ventura.

— Dissolution du SIVU de la Vallée Longue et de la Mimente Suite à cette dissolution, la quote-part revenant à la commune de Saint Frézal s'élève à 964,03 €. Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter cette somme au programme de réfection du tunnel des Espérelles pour sa mise en sécurité.

— Jacques Hugon fait un bref rapport sur la réunion « bio-cal » qui a eu lieu au CEP de Florac. On s'orienterait vers la création d'un poste de coordinateur qui pourrait aider les producteurs locaux à se fédérer et à trouver des débouchés dans le domaine de la nourriture scolaire bio.

— Commission chemin : elle se réunira le mardi 3 avril au matin pour étudier une demande de détournement de sentier communal à Vimbouches. Pour ce qui est d'un éventuel détournement

au Salson, aucune proposition de plan de détournement n'a encore été déposée auprès de la municipalité. En tout état de cause, le Maire rappelle que si aucune solution n'était proposée (et acceptée), l'assiette du chemin devrait être rendue à la libre circulation pédestre le 1er juillet 2012 par M. et Mme Colombat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Saint Maurice conseil municipal 13 avril 2012

Absents : Mrs Metge et Sanchez

Compte administratif et compte de gestion 2011

Le compte administratif est présenté par M. CROS et approuvé à l'unanimité ainsi que le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget est voté en équilibre sans modification du taux des 4 taxes.

Subventions aux associations :

ADMR	150 €
LIRIDONA	250 €
Entente cantonale foot	200 €
Foyer rural Passe Montagne	200 €
Théâtre clandestin	300 €
Foyer socio-éducatif collège Florac	100 €
USEP 48	50 €
CINECO	150 €
LES MONTS VERTS	150 €
Restos du cœur	100 €
MONTJOIE	150 €
Les amis du livre	150 €
Les accrochés	150 €
La galerie de l'arbre seul	100 €

Eleveurs de chevaux	150 €
Paroles gabales	100 €
Festival des métiers d'art	150 €
Total	2600 €

Poste adjoint administratif principal de 2e classe

Le conseil délibère favorablement pour la création d'un poste administratif principal de 2ème classe.

Cession de terrain aux Rouviers

Le conseil délibère favorablement pour mettre en place le processus de cession de terrain au lieu-dit « Les Rouviers » en tenant compte de la mise en place d'une enquête d'utilité publique.

Projet « les enfants du diable »

Sur le thème du film, tourné sur la commune dans les années 90, un atelier d'initiation aux décors de cinéma, et au travail de l'acteur, en liaison avec les adolescents de Masméjean et l'école de Pont de Montvert, se déroulera au mois de juin. La commune de St Maurice participera à cette manifestation.

Concours prairies fleuries :

Le Parc organise localement le concours agricole national d'excellence agri-écologique « prairies fleuries ».

Des prix récompenseront les agriculteurs intéressés, et l'édition 2012 se déroulera sur le Mont Lozère. La commune de St Maurice est concernée.

Agence de l'eau

La commune conventionne avec l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE qui s'engage à participer financièrement pour la réalisation du zonage d'assainissement.

conseil communautaire du 25 avril 2012

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 28 mars 2012 :
Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

Délibérations

- Adhésion au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.
Il s'agit d'adhérer (cotisation + adhésion) à cet organisme créé par les collectivités de manière à bénéficier de ses logiciels de comptabilité ainsi que de formations à leur utilisation. Accord à l'unanimité.
- Dissolution du budget annexe logement social (logement Odier).
Cette opération étant terminée,

ce budget n'a plus raison d'être. Dissolution votée à l'unanimité.

- Affectation des résultats modifiée donnant suite à la dissolution du budget annexe.
Voté à l'unanimité.

• Délibération modificative donnant suite à la délibération d'affectation des résultats modifiée.
Voté à l'unanimité.

- Création d'un budget annexe logement social (logements de la Cure).
Voté à l'unanimité.

• Subvention à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. La subvention votée au budget 2012 a déjà été versée pour moitié. Il s'agit d'acter le reversement de la moitié de la somme que nous attribue le Pays des Cévennes (l'ensemble des communes membres ayant délibéré pour permettre à la Communauté de Communes de signer une convention avec le Pays des Cévennes) sur la base de la Taxe de Séjour 2010. Délibération votée à l'unanimité. Certaines élus proposent que l'autre moitié soit retournée aux communes. Pas de décision prise pour l'instant.

Entretien du sentier de Rûnes. Ce travail était effectué chaque année par Christian PLAGNES, mais celui-ci nous a fait savoir qu'il ne pourrait plus assurer cet entretien. Il est décidé de proposer ce travail à M. Mathieu BOUTET de Fraissinet de Lozère, pour un coût total d'environ 300,00 € annuels. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité. Il autorise le président à signer la convention à cet effet. La convention est signée pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention ATESAT.

Cette convention avec les services de la DDT Lozère nous permettrait de bénéficier de l'aide de cette administration dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement

de la ZAE de Masméjean; ce qui permettrait de réduire considérablement le coût de l'opération. Coût annuel : 1.200,00 €. Le conseil communautaire délibère sur le principe et charge M. le Président de signer cette convention. Le groupe de pilotage (D. MATHIEU, J-P. ALLIER, J-P. VELAY, C. LECAT, M. RIOU, A. VENTURA), rencontrera les représentants de la DDT le jeudi 3 mai à 9h30 dans les locaux de la Communauté de Communes pour voir en détails les modalités d'intervention dans le cadre de ce projet. La convention ATESAT pourra servir pour d'autres aménagements.

GR70 chemin Stevenson.

Des travaux d'aménagement d'eaux de ruissellement (élargissement + drainage) doivent être réalisés sur ce chemin au hameau de Rieumal. Leur coût est d'environ 3.000,00 € H.T. Une subvention de 50 % a été obtenue auprès du Conseil Général, mais celle demandée au PNC a été refusée (30 %). Il est quand même décidé de faire réaliser les travaux indispensables à l'utilisation du chemin. Les autorisations aux propriétaires ont été demandées et ont été validées par écrit. Le conseil communautaire autorise le président à signer le devis.

Santé : composition d'un groupe de travail.

Ce groupe serait chargé de dresser un bilan de l'existant sur le territoire en matière de santé et de vérifier les différentes informations liées à la mise en place d'un nouveau fonctionnement local dans ce domaine. Il pourrait se composer d'élus, de professionnels de la santé des 2 pôles (Le Pont de Montvert et Le Collet de Dèze), ainsi que d'associations locales d'aides à la personne.

Une première réunion des intéressés (professionnels de santé + 1 à 2 élus/commune) est prévue le mercredi 27 juin à 14 h à la

salle communale de Saint Frézal de Ventalon, avant le conseil communautaire de 17 heures.

Communes touristiques.

Chacune des 4 communes (Le Pont de Montvert étant déjà classé) se dit favorable à un classement en commune touristique. Reste à savoir si elles font cette démarche individuellement ou si la communauté peut s'en charger, le problème étant qu'il n'y a plus de continuité sur le territoire du fait du classement du Pont de Montvert déjà enregistré (Fraissinet de Lozère étant ainsi coupée des 3 autres communes). La question a été posée à la Préfecture. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Comptes-rendus réunions/commissions.

1/Maison de Marie :

J-P. ALLIER fait le point sur ce dossier.

Le projet répond parfaitement au cahier des charges. Reste un problème d'accessibilité aux handicapés. Pour ce qui est de la partie atelier cet aménagement est prévu, mais pas pour le logement. Des discussions sont en cours avec « Lozère Développement » et l'architecte pour trouver des solutions qui satisfassent la contrainte d'accessibilité sans pour autant alourdir le coût de la construction, le but étant de proposer des loyers relativement bas aux entreprises.

Une entreprise du Gard, qui avait exercé auparavant dans le secteur, serait déjà intéressée. Le devis estimatif s'élève à 265.000,00 € HT avec des prestations de qualité (ex : fenêtres bois-alu). L'emprunt est signé.

2/Plan régional Santé Environnement :

J-M. THOYER met à disposition de la C. de C., un document sur ce thème, recueilli lors de cette réunion.

3/Comité de développement du Pays des Cévennes :

Il s'agit d'un bilan des actions mises en place dans différents domaines.

— Le SCOT.
— La Filière bois + bois énergie.
— Prise de position contre la recherche et l'extraction du gaz de schiste.
— Énergies renouvelables. Pas de site éolien sur le territoire pour le moment. J-M. THOYER évoque la possibilité de mise en place, au niveau de la C. de C., d'une réflexion sur tous les problèmes liés à l'énergie et à l'évolution vers des énergies renouvelables. Il serait bon, par exemple, d'envisager la production d'eau chaude solaire pour la maison de Marie. Une étude sur l'utilisation de l'énergie solaire dans le cadre de l'extension du bâtiment ABPS à l'Espinas pourrait aussi être faite.

4/Assemblée Générale de l'Office de Tourisme :

Il y avait cette année moins de personnes présentes et surtout moins d'hébergeurs.

Pas de grand changement. Le jeune embauché (Camille) semble convenir parfaitement au poste.

La perspective nouvelle est le classement de l'O.T. en 2ème catégorie. Le site est bien répertorié (12.000 visites/an). On regrette par contre la baisse de fréquentation touristique. Des stratégies nouvelles sont recherchées pour allonger la saison touristique.

Points sur les projets en cours

— L'Espinas :
L'école de la pierre sèche a acquis un financement au titre de la DETR (État). Pour l'instant pas de réponse officielle de la préfecture. Un accord de principe a été obtenu lors du comité de programmation du GAL Cévennes (prochain comité de programmation du GAL en juillet – il serait souhaitable d'avoir obtenu les autres financements ci-dessous

avant cette date). Financements demandés auprès de la Région (réunion en juin), du PNC (pas de date de commission), et du Conseil Général de la Lozère (pas de date non plus).

Épi de Mains souhaite ouvrir la restauration dès le mois de juillet et réfléchit aux aménagements nécessaires. Il faut réaliser un assainissement (toilettes sèches dans un premier temps) avec une étude sur une phytoépuration collective. Le SPANC a été contacté à ce sujet. La C. de C. se positionne positivement sur le principe d'un assainissement mutualisé. Il faudra étudier les clés de répartition.

Pour ce qui est de l'eau potable, elle sera remontée par pompage à partir de Cabanis (travaux prévus en 2013 – Maîtrise d'ouvrage : mairie de St Andéol de Clerguemort). Pour ce qui est de la DFCI, la structure recevant du public, un bassin de réserve d'incendie de 120 m³ est exigé. Dans le cadre du Plan de Massifs, il serait envisagé, en accord avec le PNC, de créer une réserve de 1.000 M³ à cet endroit, alimentée par impluvium. Coût environ 25.000,00 à 30.000,00 € avec 80 % d'aide. Reste donc à trouver environ 6.000,00 €.

— Gendarmerie :

1/Albert DOUCHY propose de vendre la bonne terre (environ 200 m³) provenant des fondations des futurs bâtiments. À étudier.

2/Le dossier reste très complexe du fait que les subventions pour ce projet sont acquises par la C. de C. et non par la société HLM « Lozère Habitation ». Nous sommes donc obligés de payer les travaux pour les obtenir. Une nouvelle rencontre est prévue avec la société HLM pour clarifier notre relation et faire un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 40.

conseil communautaire du 30 mai 2012

Titulaires présents : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon);

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

Excusés : Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Jean Marie THOYER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 25 avril 2012 :

Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

FINANCES LOCALES : DÉLIBÉRATIONS

1- Création d'un budget annexe « Maison de Marie » pour la partie local professionnel

(annule et remplace la délibération de création d'un service sur le budget général) + assujettissement de ce nouveau budget à la TVA : Le conseil communautaire approuve la création de ce budget annexe et son assujettissement à la TVA à l'unanimité. Il annule la délibération qui a été prise pour la création d'un service sur ces travaux, la gestion budgétaire étant plus simple en passant par le budget annexe.

2- Délibération clé de répartition des travaux maison de « Marie » : après avoir reçu le devis de l'architecte, une clé de répartition a été proposée au conseil communautaire par le Président en vue de répartir les coûts sur les deux budgets. 39 % du montant des factures seraient répartis sur l'atelier et 61 % sur le logement. Le conseil communautaire approuve cette clé de répartition à l'unanimité.

3- Autorisation au président à lancer une consultation d'emprunt supérieur à 90 000 € pour le projet de l'Espinas : le conseil communautaire donne mandat au Président pour lancer une consultation d'emprunt pour le projet de l'Espinas. Le montant de l'emprunt estimé est de 114 374 € si la communauté de communes obtient les subventions sollicitées. Pour rappel, seule la DETR est obtenue pour l'instant. Les autres demandes sont en cours d'instruction.

4- FPIC (Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal) : l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Concernant la communauté de communes, le montant à répartir

Tempête de délibérations

est de 3 538 € (2 685 € à destination des communes et 853 € à destination de la communauté de communes). Le conseil communautaire doit se prononcer sur la répartition.

Trois modes de répartition sont possibles :

1- conserver la répartition de « Droit commun » (chaque commune conserve sa part) dans ce cas il n'est pas nécessaire de délibérer.

2- opter pour une répartition « dérogatoire en fonction du CIF de la communauté de communes ». Une délibération est nécessaire à la majorité des 2/3. Plusieurs critères interviennent ici notamment la contribution de chaque commune au PFA, le revenu par habitant, le potentiel fiscal...

3- opter pour une répartition « dérogatoire libre ». Aucun critère n'est exigé, dans ce cas, le conseil communautaire est libre de déterminer librement la répartition des sommes. Une délibération est nécessaire à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire opte pour la troisième solution à l'unanimité. Il est décidé de laisser la part des communes à la communauté de communes.

5- Ventilation d'une recette complémentaire du budget Odier sur le budget général (en dépense) : suite à la dissolution du budget annexe logement ODIER, les résultats de fonctionnement ont été repris au budget général. Les résultats d'affectation en ont été modifiés par délibération modificative prise à la dernière réunion du conseil communautaire. Il reste toutefois un déséquilibre au budget de 4 680.49 €. Une délibération modificative est donc prise pour ventiler ce montant sur une dépense de fonctionnement. À l'unanimité.

6- Décision de renouvellement d'une ligne de trésorerie de la

Cure : une ligne de trésorerie de 105 000 € a été ouverte en 2011 pour acheter le bâtiment de la Cure du Pont de Montvert. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 20 juin prochain. Par conséquent, le conseil communautaire doit se prononcer pour la renouveler ou non. Il décide, après en avoir délibéré de garder cette ligne de trésorerie ouverte et de la rembourser au fur et à mesure que la trésorerie de la communauté de communes le permet.

7- Création d'un budget annexe pour la ZAE de Masméjean + intégration de l'acquisition des terrains sur ce budget. + assujettissement de ce nouveau budget à la TVA : en prévision des travaux de la ZAE qui devraient être réalisés en fin d'année 2012 et l'obligation qui est faite à la communauté de communes de retracer l'opération sur un budget annexe, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de créer ce budget annexe, d'intégrer l'acquisition des terrains et de l'assujettir à la TVA.

8- Gendarmerie : subvention du ministère de la Défense : modalités d'attribution de la subvention. En l'état actuel des choses, le conseil communautaire n'est pas favorable à ce que le président signe le projet de bail avec la gendarmerie.

Le nouveau percepteur de Florac a émis, par courrier, des observations sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la SA. Il indique que d'une part, la convention de mandat doit préciser les modalités de la gestion future des locaux.

Le C.C. rappelle qu'il avait fait le choix, sur les conseils de la SA Lozère Habitations que cette gestion fasse l'objet d'une consultation postérieure à la délégation de maîtrise d'ouvrage, les deux missions étant séparées et n'ayant pas le même objet.

D'autre part, le percepteur indique que la C.C. ne pourra pas supporter financièrement l'opération. Il propose donc d'annuler la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de refaire une consultation pour prévoir en amont la gestion des futurs locaux et par conséquent de revoir le plan de financement de l'opération.

L'ancien percepteur, quant à lui, avait proposé de faire un avenant à la convention pour clarifier les différentes transactions financières entreprises entre la SA et la C.C., de réduire la durée de l'emprunt pour diminuer au maximum les frais financiers, et de planifier avec la SA un échéancier financier très précis pour sécuriser la convention. Cet avenant était à l'étude entre la SA et la C.C. mais pour l'instant il n'a pas été signé.

Le courrier du nouveau percepteur laisse perplexe le conseil communautaire qui refuse de renoncer à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit vraiment de savoir si juridiquement la communauté de communes peut fonctionner comme c'était prévu au départ avec la SA pour ne prendre aucun risque.

Jean Pierre Allier et Alain Jaffard se proposent de prendre des renseignements sur le sujet. Le président précise qu'il a fait appel à la Direction Départementale de l'Équipement pour savoir si elle pouvait intervenir sur le dossier dans le cadre de l'ATESAT et en a informé le Sous-préfet.

Lieu de vie de St Frézal de Ventalon : Une estimation des Domaines avait été demandée par la communauté de communes suite à la dernière réunion du conseil. Le lieu de vie est estimé à 222 000 €. Jacques Hugon informe que depuis, les Colombat, gestionnaires du lieu, vendraient deux logements en

plus. Ils devaient adresser un courrier à la Communauté de Communes en ce sens, mais pour l'instant la C.C. n'en a pas été destinataire. Le conseil communautaire se prononce donc sur la reprise éventuelle des bâtiments estimés par les Domaines. À l'unanimité le conseil décide de ne pas faire l'acquisition du lieu de vie, mais si un porteur de projet se fait connaître pour une reprise de l'activité, le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Un courrier sera fait à la Présidente de l'association en charge du lieu de vie pour l'informer de cette décision.

Projets de l'Espinas : assainissement collectif + bail commercial Bois 2 mains : Camille LECAT fait un compte rendu de l'avancement du dossier. Sur l'assainissement, il faut se positionner sur le type d'assainissement (collectif ou individuel). Techniquement, un seul assainissement est plus adéquat. Le service SPANC du Pays Cévennes avait donné un avis favorable pour un assainissement semi-collectif.

Camille propose que la commune de St Andéol se porte maître d'ouvrage de l'assainissement.

Si l'assainissement semi-collectif est validé, la commune se positionnera aussi. Camille LECAT propose de répartir le coût des travaux par utilisateur de site. Le conseil communautaire est favorable pour une répartition à l'unité sous réserve d'avoir le devis du coût des travaux. Le conseil communautaire délibère également par principe pour réaliser un assainissement semi-collectif (un lieu = un raccordement).

Bail commercial : un porteur de projet s'est fait connaître pour ouvrir une restauration sommaire dans le local de Bois 2mains et Épi de mains à partir du 1er juillet. Ce qui est très motivant pour la suite

des projets de l'Espinasson. Bois 2 mains réalise actuellement des travaux supplémentaires pour que le local soit opérationnel à l'ouverture. Le porteur de projet propose un bail sur 3 ans avec Bois 2 mains. Le bâtiment étant loué à Bois 2 mains par la communauté de communes en bail emphytéotique, l'accord du conseil communautaire est prioritaire avant toute sous-location du bailleur, c'est-à-dire Bois 2 mains. Camille Lecat s'abstient de voter sur le sujet. Le conseil communautaire donne son accord. L'activité future devra correspondre aux critères « Café de Pays ».

Point sur les autres projets en cours :

1- Croix de Berthel : Un courrier à destination des indivisaires de la Croix de Berthel ainsi qu'à Gilbert GUIN, dernier réticent à la vente a été envoyé. La date du 30 juin a été arrêtée. En effet, si à cette date, il n'y a pas l'accord du dernier héritier pour acheter les ruines, il sera trop tard pour obtenir la subvention de la Région qui a déjà été prorogée. La SAFER de la Lozère s'est proposée de se substituer à la communauté de communes dans cette affaire. Pour l'instant, le président n'a pas donné suite, mais n'y est pas opposé. L'idée que la communauté de communes se tourne vers l'établissement public foncier pour une éventuelle expropriation est soumise au président. Pas de décision prise à ce sujet pour l'instant.

Comptes rendus réunions/commissions :

1- Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion sociale : Jean Pierre Allier s'y est rendu. Frédéric Dumortier devra être remplacé, car il part 6 mois en formation.

2- Contrat éducatif Local : Jean-Marie Thoyer, coordinateur du CEL s'est rendu à la réunion annuelle. Il a été constaté, comme l'année dernière, un nombre croissant de participants. Ce qui prouve l'attractivité du contrat par les associations. On ne sait si la DDCSPP financera les actions à hauteur des budgets prévisionnels. Ce qui était déploré l'année dernière par les associations.

3- Entretien des sentiers de randonnée : la réunion annuelle sur les sentiers a lieu demain à St Maurice de Ventalon. Elle permet de faire le point sur l'entretien des sentiers du topoguide durant l'année 2011 et d'organiser les travaux pour 2012. Chaque délégué sentier y est convié, le Parc National des Cévennes, l'ASA-DFCI et l'Office de Tourisme de Pont de Montvert.

Questions diverses

1- Délibération pour lancer le marché maison de « Marie » : le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le Président à lancer une consultation pour les travaux de la maison « de Marie ». 8 lots ont été prévus par l'architecte. L'architecte travaille sur le projet définitif qui devrait être terminé très bientôt.

2- SPANC : une majorité des élus est mécontente du service SPANC du Pays. Il semblerait que ce soit une généralité sur l'ensemble des communes. Le président propose que chaque mairie fasse remonter l'information à la communauté de communes qui se chargera d'adresser un courrier au Pays.

3- Santé : la réunion sur la santé est maintenue à Saint Frézal-de-Ventalon le 27 juin (avant la réunion du conseil communautaire) à 14 h. Daniel Mathieu propose que dans un premier temps cette réunion s'organise

entre les élus du territoire pour fixer des objectifs plus précis et donner du contenu à la prochaine réunion qui sera organisée avec les partenaires médicaux. Le but de la rencontre du 27 juin est de réunir un maximum d'informations qui concernent la santé, d'avoir une discussion ciblée sur la pertinence pour la communauté de communes d'entamer une démarche santé sur le territoire, quels enjeux, quelle stratégie adopter? Quelle problématique au niveau communal et aux autres échelons? Les questions sont nombreuses. Le président invite un représentant de chaque commune à venir à cette réunion. Jean-Pierre Allier, Jean-Marie Thoyer, Jean-Claude Dautry et Jacques Hugon sont volontaires pour représenter leur commune. Le Pont de Montvert désignera quelqu'un lors de la réunion du conseil municipal.

4- Association de Valorisation des espaces Causses et Cévennes : l'AVECC est devenue le Comité d'orientation pour la gestion du « Bien » par le classement du territoire des Causses et des Cévennes Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les statuts de l'association ont dû être modifiés en conséquence. Le conseil communautaire les approuve à l'unanimité.

5- Protection Sociale complémentaire : le décret du 8 novembre 2011 offre la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. Cela n'est pas obligatoire, mais pour obtenir de meilleures tarifications, une mise en concurrence des opérateurs serait plus pertinente. Le centre de gestion de la fonction publique de la Lozère propose aux collectivités de passer convention pour lui déléguer cette procédure. Le conseil communautaire y est favorable à

l'unanimité sachant qu'à l'issue, la collectivité reste libre d'adhérer ou non à la convention de participation.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 50.

Réhabilitation de la « Maison de Marie » à Fraissinet de Lozère

Le coup d'envoi des travaux a été donné !

Le projet de réhabilitation a enfin atteint son objectif : devenir une réalité !

Voici que ce lundi 8 octobre à 9h30, les diverses entreprises convoquées par l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre, Yaël GARRIGUES accompagné de son collaborateur Jean Pierre MEYNIER, ont répondu à l'appel de la première réunion de chantier à Fraissinet de Lozère.

C'est sous un brouillard vite dissipé que les derniers réglages se sont discutés : conseils de sécurité SPS, organisation du chantier entre les entreprises – la Mairie – la Communauté de Communes.

D'ici fin octobre, les travaux débiteront. Les couloirs du temps commenceront à se refermer doucement pour s'ouvrir à une nouvelle perspective : un atelier - logement connecté au haut débit pour l'accueil d'entreprises nouvelles sur le territoire mais on n'oubliera pas l'histoire de ce bâtiment à Fraissinet de Lozère...

La date de fin de travaux est prévue d'ici 1 an. Nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de l'évolution des travaux.

Les travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes des « Cévennes au Mont Lozère » financés par l'Etat, la Région Languedoc Roussillon et le Conseil général de la Lozère. Elle cherche des porteurs de projets intéressés par le lieu.

À bon entendeur ! Faites vous connaître.

- Lot 1 : Gros Œuvre : entreprise Chapelle à Cocurès
- Lot 2 : Charpente bois : entreprise Pantel Couverture à Bedouès
- Lot 3 : Couverture/Lauze/Zinguerie : entreprise Pantel Couverture à Bedouès
- Lot 4 : Menuiseries extérieures : entreprise Belard à Ispagnac
- Lot 5 : Menuiseries intérieures : entreprise Plagnes à Fraissinet de Lozère
- Lot 6 : Cloisons/isolation : entreprise Duarte au Chastel Nouvel
- Lot 7 : Plomberie sanitaire/chauffage : entreprise Roure à Fraissinet de Lozère
- Lot 8 : Electricité : entreprise Roure à Fraissinet de Lozère
- Lot 9 : Carrelages : NC
- Lot 10 : Peintures : entreprise Mende Peinture
- Lot 11 : Serrurerie : entreprise Gaillard à Mende
- Lot 12 : Enduits extérieurs et intérieurs : entreprise Façades plus à Mende

Un nouveau véhicule benne pour l'ASA DFCI

Le 8 août, l'Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre l'Incendie (ASA DFCI) inaugurerait son nouveau fourgon benne et recevait, à cette occasion, un chèque de 15 000 euros de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon, pour l'acquisition de ce véhicule.

Créé en 1996, le chantier d'insertion de l'ASA DFCI regroupe les 6 communes du canton du Pont de Montvert ainsi que la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère. L'association a une double vocation : elle assure, d'une part, l'accompagnement social, la formation et la réinsertion par le travail de publics en difficulté. Elle participe par ailleurs à la lutte contre les incendies en forêt et contribue au maintien d'un environnement de qualité par l'entretien des espaces ruraux.

Ce sont ainsi six personnes qui, encadrées par un chef d'équipe, travaillent au débroussaillage, élagage, tronçonnage, entretien des pistes et des chemins, etc... Ces bénéficiaires, en situation de précarité, sont principalement employés en contrats aidés (CAE, CA, etc...) pour une durée de deux ans. Une insertion qui se révèle efficace : chaque année, 4 à 5 salariés trouvent un emploi ou une formation à l'issue de leur contrat

Pour continuer à mener à bien sa double mission, l'ASA DFCI a souhaité renouveler son parc de véhicules. Elle a notamment fait l'acquisition d'un nouveau fourgon benne lui permettant de transporter les engins et les matériaux nécessaires à son ouvrage.

Une part importante du financement de ce véhicule est due au soutien de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon qui, dans le cadre de son engagement sociétal, lui a accordé une subvention de 15 000 euros

C'est lors de l'inauguration du véhicule, organisée mercredi 8 août à la salle polyvalente de Saint-Frézal-de-Ventalon, que Jean Bourgade, Président de la Société Locale d'Épargne Lozère, a pu remettre, au nom de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon, le chèque de la subvention à Etienne Passebois, Président de l'ASA DFCI.

Cette remise a été l'occasion pour tous de constater et de saluer la qualité du travail et l'engagement des équipes de l'ASA DFCI. Elle a également permis de rencontrer et d'échanger avec les salariés de l'association.



Les brèves de Saint Andéol Elles sont rares, mais toujours présentes...

Je vais commencer par les tristes nouvelles avant de continuer par les faits plus agréables.

Mme Raymonde PETIT née TEISSIER née le 11 août 1918 au Pré Neuf est décédée dans ce même lieu le 7 octobre 2011. Avec son époux, ils passaient leur temps depuis 1970 entre le Collet de Dèze et le Pré Neuf. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa fille Eliane et à son petit fils Florent.

Notre secrétaire de mairie nous a donné le 27 janvier 2011 un petit Joachim. Il est né à Alès et pesait 3 Kg 700 ; toutes nos félicitations à Sandra LAUREIN et à Stéfán GUILLAUME.

Mais avis à tous les conducteurs, dans peu de temps il faudra faire attention à notre nouvelle génération qui va trotter sur nos routes, car bientôt vous verrez, outre Joachim, deux autres petits garnements qui sont domiciliés à St Andéol. L'un est brun comme son père, l'autre est blond comme sa mère. Ce sont d'une part Matis CHARTON né le 15 juin à 4h14 à St Affrique. Sa maman Miriam ROESSEL et son papa Olivier CHARTON sont très fiers de lui. D'autre part Numa FABRE né le 19 juin 2012 à St Affrique également. Il pesait presque 4 Kg. Son papa Pierre FABRE et sa maman Emilie MERMET BOUVIER le chouchoutent. Donc les deux voisins vont s'en donner à cœur joie. Toutes nos félicitations aux heureux parents.



À noter aussi sur la commune la création d'une nouvelle association : « Les rendez-vous de Lézinier ». La présidente est Mme E. DAUTRY. Cette association se donne pour but de favoriser les rencontres autour de la culture et du patrimoine. Des habitants de Saint Andéol mais aussi de la région, amoureux du lieu, en font partie. La première rencontre, le 29 juin, s'est tenue avec l'accord de M. le Maire dans la salle municipale (seul lieu disposant d'un équipement électrique suffisant). M. Yves Elie LAURENT cinéaste et apiculteur nous a présenté les abeilles noires

des Cévennes et les ruches tronc. Après une causerie nous avons terminé la soirée par un repas partagé sur l'espace public devant le temple.

Le 19 juillet, cette même association a organisé une extraordinaire exposition de photos. Alain BRASSEUR (que tout le monde connaît) qui traite des insectes de notre région dans leur milieu naturel, a exposé certains de ses chefs d'œuvre ainsi que Gérard JEANJEAN qui nous a fait vivre par images ses voyages notamment au Maroc. Ces deux soirées ont été très conviviales.

Le 8 septembre, journée des associations, « Cévennes Afrique » nous a réunis à Lézinier. Nous avons pu déguster les crêpes de Cécilia LECLERCQ et étancher notre soif avec la bière bio de « Verfeuille ». Qu'il est agréable de se retrouver tous sous les tilleuls ! Toutes les ventes de l'après-midi vont servir à construire une école dans un orphelinat au Bénin.

Début août, le « Relais de L'Espinass » a rouvert ! (Cela fait presque 20 ans que nous attendions). Armelle et Thibault organisent des soirées à thème : contes ou jeux. On peut apprécier leur cuisine et savourer des sorbets somptueux en contemplant sur la terrasse, notre paysage cévenol.

J. ROUX

Société de chasse de Saint Maurice de Ventalon, Saint Frézal de Ventalon, Saint Andéol de Clerguemort.

Samedi 9 juin, ont eu lieu les élections des membres du Conseil d'Administration de l'association cynégétique des Chasseurs du Parc National des Cévennes. 34 votants ont participé à cette élection à laquelle se présentaient deux candidats. Un seul siège était à pourvoir. SALLES Michel a été élu avec 27 voix. DELAGNE Georges a obtenu 7 voix.

Cette élection a eu lieu à la Mairie de Saint Maurice de Ventalon et des remerciements sont adressés à la municipalité qui met tout en œuvre pour accueillir les diverses réunions des chasseurs dans les meilleures conditions possibles.

Les Chasseurs souhaitent bon courage à Michel Salles pour cette charge supplémentaire, essentiellement bénévole qui demande que l'on y consacre du temps et de la présence, comme c'est toujours le cas dans les tâches associatives.

La crèche Tourni coton fait sa rentrée

Il existe sur le territoire de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, deux crèches:

l'une sur la commune de Saint Frézal de Ventalon, l'autre sur la commune du Pont de Montvert.

Parce qu'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions d'enfants prévues pour cette rentrée, la crèche de Saint Frézal va temporairement fermer ses portes pour six mois. Le conseil d'administration de l'association Trait d'Union réévaluera alors la possibilité d'une réouverture en fonction des besoins des familles.

Pour autant, dans un souci de garantir l'accès à un mode garde au sein du canton, les deux jours d'ouverture de la crèche de Saint Frézal sont provisoirement basculés sur la crèche du Pont de Montvert. Ainsi, dès septembre 2012, la crèche du Pont de Montvert ouvrira ses portes du lundi au vendredi, soit 5 jours par semaine, de 8h30 à 18h30.

Des places sont encore disponibles, aussi n'hésitez à venir nous rencontrer!

■
Geneviève Brenac

Nos coordonnées :

Au Pont de Montvert

Tél : 04 66 31 47 04

